



Québec, le 9 avril 2026



Notre référence : 03.06.35097

Objet : Demande de documents



Pour faire suite à votre demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « *Loi* »), vous trouverez ci-joint copie des documents demandés.

Cependant, nous avons retiré certains renseignements ou documents parce que :

- Ils ont été produits par un autre organisme ou ils relèvent d'un autre organisme (voir l'article 48 de la *Loi* ci-annexé). Voici les coordonnées du responsable de l'accès à l'information de cet organisme pour vous permettre de lui adresser votre demande :

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Isabelle Goulet

Secrétaire générale adjointe

900, place D'Youville, 3e étage Québec (QC) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1500 #3125

acces@mcn.gouv.qc.ca

- Ils contiennent des renseignements personnels concernant une ou des personnes pour lesquelles vous n'avez pas fourni d'autorisation (voir l'article 53 de la *Loi* ci-annexé);
- Ils ont été fournis par un tiers, ils le concernent, ils sont confidentiels et sont de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique, technique ou syndicale (voir l'article 23 de la *Loi* ci-annexé);
- Ils ont été fournis par un tiers et leur divulgation serait susceptible de lui nuire ou de procurer un avantage à une autre personne (voir l'article 24 de la *Loi* ci-annexé);
- Ils sont de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, nous appartiennent et leur divulgation serait susceptible de nous nuire ou de procurer un avantage à une autre personne (voir l'article 22 de la *Loi* ci-annexé);
- Leur divulgation nuirait à nos mécanismes de sécurité (voir l'article 29 de la *Loi* ci-annexé);

- Ils se rapportent à un avis ou à une recommandation qui peuvent être protégés pendant un délai de 10 ans (voir l'article 37 de la *Loi* ci-annexé);
- Ils renferment des analyses qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision ou qui peuvent être protégés pendant un délai de 5 ans en l'absence de décision (voir l'article 39 de la *Loi* ci-annexé);
- Leur divulgation aurait pour effet d'entraver des négociations en cours avec un autre ministère ou organisme public (voir l'article 20 de la *Loi* ci-annexé);
- Ils constituent une opinion juridique portant sur un sujet particulier (voir l'article 31 de la *Loi* ci-annexé);
- Les documents demandés se composent essentiellement de renseignements pour lesquels nous devons vous refuser l'accès et si nous les retranchons, les éléments restants sont peu significatifs (voir l'article 14 de la *Loi* ci-annexé).

Sachez toutefois que, selon la *Loi*, il est possible d'exercer un recours en vous adressant, dans les 30 jours de la présente réponse, à la Commission d'accès à l'information au numéro 1 888 528-7741.

Recevez, [REDACTED] nos salutations cordiales.

[ORIGINAL SIGNÉ PAR]

Nathalie Jacques

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels

p.j.

ANNEXE

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ARTICLE 14

Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

ARTICLE 20

Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

1982, c.30, a.20.

ARTICLE 22

Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet

d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

ARTICLE 23

Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

ARTICLE 24

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

ARTICLE 29

Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

ARTICLE 31

Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.

ARTICLE 37

Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre

organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

ARTICLE 39

Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

ARTICLE 48

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

ARTICLE 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il

siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

De: Lemaire, Martin
Envoyé: 11 décembre 2024 13:15
À: Roy-Perreault, Valérie
Cc: Longchamps, Nathalie
Objet: RE: Expérimentation Copilot

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Valérie,

Caroline est maintenant informée.

Merci et bonne fin de journée,
Martin

Martin Lemaire, CPA

Directeur général Stratégies numériques et performance
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, E-4-1
Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone : 418 528-3333 Poste: 85941
Cellulaire : [REDACTED]

De : Roy-Perreault, Valérie <Valerie.Roy-Perreault@mcn.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 décembre 2024 12:32
À : Lemaire, Martin <Martin.Lemaire@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Expérimentation Copilot

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour Martin,

[REDACTED]

Valérie

Valérie Roy-Perreault
Directrice principale
Direction principale de l'architecture d'entreprise et des données numériques gouvernementales
Sous-ministériat adjoint au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
880, Chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2L2
Valerie.roy-perreault@mcn.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique

De: Tardif, Marc-André
Envoyé: 11 décembre 2024 14:09
À: Breton, Sophie
Cc: Longchamps, Nathalie
Objet: RE: Partage d'expérience sur l'expérimentation de Copilot M365

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Sophie,

[REDACTED]

[REDACTED]

Je profite également de l'occasion pour te rappeler mes autres demandes :

- L'offre de service de votre direction, incluant la portée de l'innovation, cela nous permettra de mieux nous positionner au sein de notre organisation.
- Les détails de votre entente avec Microsoft et l'historique d'acquisition des licences, si tu peux avoir ce détail, SVP.
- Votre protocole de test pour la deuxième phase, lorsque vous en serez à ce stade.

Je te remercie encore pour ton aide et ton soutien.

Bien à toi, [REDACTED]

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



De : Tardif, Marc-André
Envoyé : 5 décembre 2024 12:26
À : Breton, Sophie <Sophie.Breton@mcn.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Partage d'expérience sur l'expérimentation de Copilot M365

Bonjour,

Parfait pour lundi de 9 h à 9 h 45 le 9 décembre!

Merci!

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



De : Breton, Sophie <Sophie.Breton@mcn.gouv.qc.ca>
Envoyé : 5 décembre 2024 11:40
À : Tardif, Marc-André <marc-andre.tardif@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Partage d'expérience sur l'expérimentation de Copilot M365

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Sophie Breton
Conseillère en pratiques et technologies émergentes
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
Direction des technologies émergentes et de l'innovation
Direction générale du Centre québécois d'excellence numérique

600, rue Fullum, 8^e étage (Montréal) H2K 3L6
Sophie.breton@mcn.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/ministere-cybersecurite-numerique



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Tardif, Marc-André <marc-andre.tardif@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 5 décembre 2024 11:34
À : Breton, Sophie <Sophie.Breton@mcn.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Partage d'expérience sur l'expérimentation de Copilot M365

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour,

Oui! Sans problème pour moi. Quels moments vous conviennent le mieux?

Merci.

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



De : Breton, Sophie <Sophie.Breton@mcn.gouv.qc.ca>
Envoyé : 5 décembre 2024 11:32
À : Tardif, Marc-André <marc-andre.tardif@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Partage d'expérience sur l'expérimentation de Copilot M365

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Sophie

Sophie Breton

Conseillère en pratiques et technologies émergentes
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
Direction des technologies émergentes et de l'innovation
Direction générale du Centre québécois d'excellence numérique

600, rue Fullum, 8^e étage (Montréal) H2K 3L6
Sophie.breton@mcn.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/ministere-cybersecurite-numerique



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Tardif, Marc-André <marc-andre.tardif@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 5 décembre 2024 11:29
À : Breton, Sophie <Sophie.Breton@mcn.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Partage d'expérience sur l'expérimentation de Copilot M365

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour,

Quelles seraient vos autres disponibilités, plus tard cette semaine-là?

Merci!

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



-----Rendez-vous d'origine-----

De : Breton, Sophie <Sophie.Breton@mcn.gouv.qc.ca>
Envoyé : 5 décembre 2024 11:11
À : Tardif, Marc-André
Objet : Partage d'expérience sur l'expérimentation de Copilot M365
Date : 10 décembre 2024 15:15-16:00 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).
Où : Réunion Microsoft Teams

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de sophie.breton@mcn.gouv.qc.ca. [Pourquoi c'est important](#)

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Rebonjour Marc-André,

Bonne journée,

Sophie

Microsoft Teams [Besoin d'aide ?](#)

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 243 810 665 900

Code secret : eG6iY3Xx

Participer par téléphone

[+1 418-800-2777,,204125897#](tel:+14188002777204125897) Canada, Québec

[Trouver un numéro local](#)

ID de la conférence téléphonique : 204 125 897#

Pour les organisateurs : [Options de réunion](#) | [Réinitialiser le code PIN d'appel](#)

De: Lemaire, Martin
Envoyé: 12 décembre 2024 07:46
À: Roy-Perreault, Valérie
Cc: Tardif, Marc-André; Longchamps, Nathalie; Gravel, Dany
Objet: RE: Expérimentation Copilot

Bonjour Valérie,

Pour cette première rencontre, est-ce possible de SVP m'inviter ainsi que Marc-André Tardif (marc-andre.tardif@saaq.gouv.qc.ca) qui pilotera l'expérimentation pour la SAAQ?

Merci et bonne journée,
Martin

Martin Lemaire, CPA
Directeur général Stratégies numériques et performance
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, E-4-1
Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone : 418 528-3333 Poste: 85941
Cellulaire : [REDACTED]

De : Roy-Perreault, Valérie
Envoyé : 11 décembre 2024 13:27
À : Lemaire, Martin
Objet : RE: Expérimentation Copilot

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

[REDACTED]

Valérie

De : Lemaire, Martin <Martin.Lemaire@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 décembre 2024 13:15
À : Roy-Perreault, Valérie <Valerie.Roy-Perreault@mcn.gouv.qc.ca>
Cc : Longchamps, Nathalie <Nathalie.Longchamps@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Expérimentation Copilot

***ATTENTION :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour Valérie,

[REDACTED]

Caroline est maintenant informée.

Merci et bonne fin de journée,
Martin

Martin Lemaire, CPA

Directeur général Stratégies numériques et performance
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, E-4-1
Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone : 418 528-3333 Poste: 85941
Cellulaire : [REDACTED]

De : Roy-Perreault, Valérie <Valerie.Roy-Perreault@mcn.gouv.qc.ca>

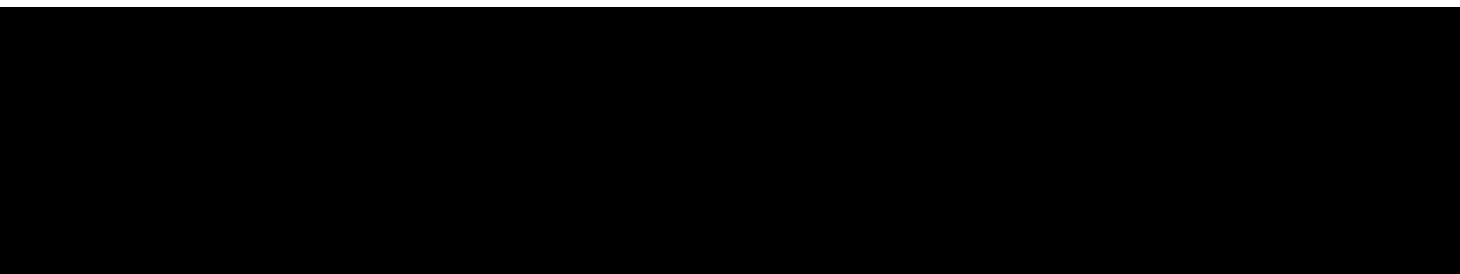
Envoyé : 11 décembre 2024 12:32

À : Lemaire, Martin <Martin.Lemaire@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : Expérimentation Copilot

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour Martin,



Valérie

Valérie Roy-Perreault

Directrice principale

Direction principale de l'architecture d'entreprise et des données numériques gouvernementales

Sous-ministériat adjoint au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

880, Chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2L2

Valerie.roy-perreault@mcn.gouv.qc.ca

Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique

De: Tardif, Marc-André
Envoyé: 29 janvier 2025 10:22
À: Boutet, Danièle
Cc: Gravel, Dany
Objet: RE: Rencontre de lancement - Projet d'expérimentation Copilot - Assistant IA générative

Bonjour,

J'ai remarqué une erreur dans mon adresse courriel. Pourriez-vous vous assurer de m'écrire à cette adresse SVP : marc-andre.tardif@saaq.gouv.qc.ca.

Par ailleurs, pourriez-vous me confirmer la licence à acquérir pour la mutualisation SVP. De notre côté, nos équipes semblent intéressées par la licence Copilot for Security, mais si ma compréhension est bonne, l'expérimentation vise plutôt des licences Microsoft 365 Copilot. Merci pour votre précision.

Merci et bonne journée,

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



-----Rendez-vous d'origine-----


De : Gravel, Dany **De la part de** Boutet, Danièle
Envoyé : 29 janvier 2025 10:09
À : Tardif, Marc-André
Objet : TR: Rencontre de lancement - Projet d'expérimentation Copilot - Assistant IA générative
Date : 10 février 2025 13:30-15:00 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).
Où : Réunion Microsoft Teams

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

-----Rendez-vous d'origine-----

De : Boutet, Danièle <Daniele.Boutet@mcn.gouv.qc.ca>
Envoyé : 29 janvier 2025 08:54
À : Boutet, Danièle; Gravel, Dany; Louis St-Hilaire; Bernard Pageau; 'guillaume.bourgeois@judex.qc.ca'; Abdelhafid Enechar; rachel.bilodeau@justice.gouv.qc.ca; Spina, Isabelle; M'Hiri, Mohamed; Gagné, Bruno; Dubé, Carolyne; Champagne, Dany; Dollard, Debra; Badreddine.Sayah@transports.gouv.qc.ca; Abdelhak.Derardja@transports.gouv.qc.ca; Nathalie Germain; Gabriel Godbout; Simon Gignac; dominic.hudon@education.gouv.qc.ca; Patrick Hould; Nathalie Payer; Laroche; Chantal Côté; mathieu.barette@retraitequebec.gouv.qc.ca; hugo.lavoie@retraitequebec.gouv.qc.ca; GUILLAUME GOULET; 'alice.richard@msp.gouv.qc.ca'; DANIJELA MANOJLOVIC; Lemaire, Martin; Khemiri, Ramzi; Marc-André.tardif@saaq.gouv.qc.ca; Perussolo André Felipe <Andre-Felipe.Perussolo@revenuquebec.ca>; Cyr Stéphane (DDSSI) (Québec); Louis Laganière; Jean-François Helms; Sandra Rousseau; michel.sevigny@traversiers.gouv.qc.ca; Gagnon-Turcotte, Sarah; Breton, Sophie; Bouffard, Michel; Cussonneau, Géraldine; Roy-Perreault, Valérie; Soucy, Martin; Genevieve Gonthier; Allison Wesemael; dominic.beaudin@education.gouv.qc.ca
Objet : Rencontre de lancement - Projet d'expérimentation Copilot - Assistant IA générative
Date : 10 février 2025 13:30-15:00 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).
Où : Réunion Microsoft Teams

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.



-----Rendez-vous d'origine-----

De : Boutet, Danièle <Daniele.Boutet@mcn.gouv.qc.ca>

Envoyé : 28 janvier 2025 17:12

À : Boutet, Danièle; Louis St-Hilaire; Bernard Pageau; 'guillaume.bourgeois@judex.qc.ca'; Abdelhafid Enechar; rachel.bilodeau@justice.gouv.qc.ca; Spina, Isabelle; M'Hiri, Mohamed; Gagné, Bruno; Dubé, Carolyne; Champagne, Dany; Dollard, Debra; Badreddine.Sayah@transports.gouv.qc.ca; Abdelhak.Derardja@transports.gouv.qc.ca; Nathalie Germain; Gabriel Godbout; Simon Gignac; dominic.hudon@education.gouv.qc.ca; Patrick Hould; Nathalie Payer; Laroche; Chantal Côté; mathieu.barette@retraitequebec.gouv.qc.ca; hugo.lavoie@retraitequebec.gouv.qc.ca; GUILLAUME GOULET; 'alice.richard@msp.gouv.qc.ca'; DANIJELA MANOJLOVIC; Lemaire, Martin; Khemiri, Ramzi; Marc-André.tardif@saaq.gouv.qc.ca; Perussolo André Felipe <Andre-Felipe.Perussolo@revenuquebec.ca>; Cyr Stéphane (DDSSI) (Québec); Louis Laganière; Jean-François Helms; Sandra Rousseau; michel.sevigny@traversiers.gouv.qc.ca; Gagnon-Turcotte, Sarah; Breton, Sophie; Bouffard, Michel; Cussonneau, Géraldine; Roy-Perreault, Valérie; Soucy, Martin; Genevieve Gonthier; Allison Wesemael; dominic.beaudin@education.gouv.qc.ca

Objet : Rencontre de lancement - Projet d'expérimentation Copilot - Assistant IA générative

Date : 10 février 2025 13:30-15:00 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).

Où : Réunion Microsoft Teams

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour,



Microsoft Teams [Besoin d'aide ?](#)

Rejoignez la réunion maintenant

ID de réunion : 217 881 692 084

Code secret : YZ7dN7UW

Participer par téléphone

[+1 418-800-2777,,308961884#](#) Canada, Québec

[Trouver un numéro local](#)

ID de la conférence téléphonique : 308 961 884#

Pour les organisateurs : [Options de réunion](#) | [Réinitialiser le code PIN d'appel](#)

De: DIR DES COMMUNICATIONS
Envoyé: 19 février 2025 08:17
À: & Tous les utilisateurs
Objet: Consignes entourant l'utilisation de l'intelligence artificielle à la Société

***** CE MESSAGE S'ADRESSE À TOUT LE PERSONNEL *****

Bonjour à toutes et à tous,

Dans un contexte où le développement rapide et imprévisible de l'intelligence artificielle (IA) entraîne d'importants enjeux sociaux, éthiques et juridiques, la Société souhaite vous fournir ses consignes sur l'utilisation de celle-ci.

Sachez que nous avons pris connaissance de certaines de vos préoccupations liées à des cas d'utilisation et nous sommes mobilisés afin de baliser l'utilisation de l'IA dans le cadre de vos fonctions.

La Société mettra en place le mois prochain un comité de gouvernance des données afin d'établir un cadre de gouvernance de l'utilisation de l'IA. Ce dernier sera lancé juste avant les vacances d'été et sera conforme aux orientations du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

En attendant, voici quelques consignes à suivre :

1. Interdiction

Pour l'instant, peu importe l'outil d'IA, il est strictement interdit d'entrer **tous types d'informations (sensibles, confidentielles, personnelles) relatives à la Société** et d'y déposer **des documents de la Société**. Par exemple, des documents textuels (Word, PDF, PPT), visuels (illustration, photographies, modélisations graphiques) ou multimédias (bande sonore, vidéo).

- Dans tous les cas d'utilisation de l'IA, il est proscrit de :
 - saisir de l'information sensible, confidentielle ou personnelle;
 - demander d'utiliser ou de s'inspirer de matériel protégé par des droits d'auteur;
 - demander à l'IA d'enfreindre ou d'aider à enfreindre une loi, une directive ou un règlement.

2. Permission

Il est permis d'utiliser des outils d'IA (comme Copilot, ChatGPT, Gemini) à **des fins textuelles** (par exemple pour générer un remue-méninge, de la création ou du traitement de contenu) **et visuelles** (pour générer des illustrations ou des photographies), en s'assurant de respecter le point 1.

- Chaque personne a l'obligation de toujours user de son jugement critique, valider la véracité du contenu généré et porter attention aux biais de l'IA (tels que l'exclusion, les préjugés, les stéréotypes) pouvant compromettre les valeurs de la Société.

3. Déclaration

Toutes les personnes employées par la Société, incluant les consultants et les sous-traitants, qui auraient entrepris ou qui souhaiteraient entreprendre **une initiative ou une expérimentation utilisant l'IA** doivent remplir le [formulaire de déclaration d'une initiative ou d'une expérimentation utilisant l'IA](#) en ligne, par exemple, pour un agent conversationnel destiné au service à la clientèle, un algorithme de prédiction, l'automatisation de tâches répétitives, etc. Nul besoin de remplir le formulaire pour les fins mentionnées au point 2.

Références et outils pertinents

- [Accès aux documents et protection des renseignements personnels](#)
- [Énoncé des 10 principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics](#)
- [Guide des bonnes pratiques d'utilisation de l'intelligence artificielle générative](#)
- [Risques liés à l'intelligence artificielle | Gouvernement du Québec](#)

Pour toute question, veuillez écrire à gouvernanceintelligenceartificielle@saaq.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

OBJET : Contexte de la demande portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour information
--	--

RAPPEL DES FAITS

- [REDACTED] a interpellé la Direction générale des données et services analytiques (DGDSA) ainsi que la Direction générale des ressources humaines (DGRH) pour une rencontre en décembre 2024 portant sur le sujet de l'IA.
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- Un cadre sur l'utilisation de l'IA est en rédaction à la DGDSA et sera déposé au cours de l'année 2025. Ce cadre de gestion sera produit conformément aux orientations du MCN.

COMMENTAIRES

- Un communiqué a été rédigé par la DGDSA et les commentaires des parties prenantes sont intégrés dans l'ensemble. (Voir *Communiqué_Utilisation_IA_SAAQ* en pièce jointe)
- Dans ce communiqué, on mentionne le contexte, ce qui est permis ou pas de faire avec l'IA et les consignes concernant la déclaration obligatoire des initiatives et/ou expérimentations.
- On y retrouve également le lien vers les deux documents rédigés par le MCN concernant l'utilisation responsable de l'IA et l'adoption de bonnes pratiques.
- Un registre de toutes les déclarations des initiatives et/ou expérimentation sera disponible dès l'envoi du communiqué prévu dans la semaine du 17 février prochain.
- Une adresse de courriel pour le soutien aux employés sera disponible dès l'envoi du communiqué.
- Un comité ainsi que les mécanismes de gouvernance seront mis en place d'ici mars 2025.
- Un plan de communication sera discuté et planifié en collaboration avec la Direction générale des communications et des relations publiques et la Direction générale des ressources humaines.

CONSULTATIONS

- Bureau en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (VPAJC)
- Bureau du conseil en éthique (VPAJC)
- Sécurité de l'information (VPEN)
- Direction générale des ressources humaines (VPFA)
- Direction générale des communications et des relations publiques (VPAPSSR)
- Représentants syndicaux

IMPACTS BUDGÉTAIRES

- S. O.

RECOMMANDATIONS ET/OU MISE EN GARDE

- S. O.

Approuvé par	<u>Caroline Foldes-Busque</u>	Collaboration	<u>Ramzi Khemiri</u>	<u>2025-02-10</u> Date
--------------	-------------------------------	---------------	----------------------	---------------------------

Communiqué sur l'utilisation de l'intelligence artificielle à la SAAQ

Gouvernance des données

Présenté au CD-SAAQ

par la Vice-présidence à l'expérience numérique /

Direction Générale des Données et des Solutions analytiques

12 février 2025

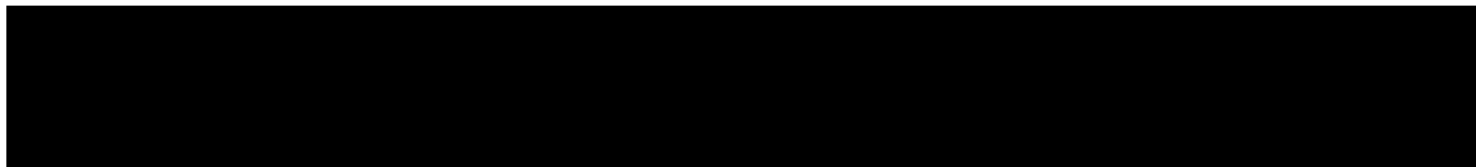


Agenda

- Contexte
- Parties prenantes
- Démarche
- Recommandation - 3 consignes
- Feuille de route du cadre de gouvernance de l'IA
- Contact

Contexte

L'actuel contexte de **développement rapide et imprévisible** de l'intelligence artificielle (IA) entraîne d'importants enjeux sociaux, éthiques et juridiques



- Les dirigeants de la Société ont pris acte de préoccupations liées à certains cas d'utilisations

Parties prenantes

La démarche proposée est en collaboration avec :

- VPAJC - Bureau en accès à l'information et en protection des renseignements personnels
- VPAJC - Bureau du conseil en éthique
- VPEN - Sécurité de l'information
- VPEN - Architecture d'entreprise
- VPFA - Direction générale des ressources humaines
- VPAPSSR - Direction générale des communications et des relations publiques
- Représentants syndicaux

Démarche



Recommandation - Consigne 1



Interdiction

Pour l'instant, peu importe l'outil d'IA, il est **strictement interdit** d'entrer tous types d'informations (sensibles, confidentielles, personnelles) relatives à la Société et d'y déposer des documents de la Société



La SAAQ peut à tout moment, à titre préventif ou définitif, bloquer un outil qui génère des préoccupations concernant l'encadrement légal qui régit les renseignements recueillis ou qui représente un niveau de risque inacceptable en matière de sécurité (par exemple : outil IA "DeepSeek")

Types d'entrées interdites : des documents textuels (Word, PDF, PPT...), visuels (illustration, photographies, modélisations graphiques...) ou multimédias (bande sonore, vidéo...)

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Recommandation - Consigne 2



Permission

Il est **permis** d'utiliser des outils d'IA (comme : Copilot, ChatGPT, Gemini...) à des fins textuelles et visuelles



Chaque personne a l'obligation de toujours user de son jugement critique, valider la véracité du contenu généré, ainsi que porter attention aux biais de l'IA pouvant compromettre les valeurs de la Société

Contenu textuel : pour consultation, sans utilisation des informations mentionnées aux interdictions. Par exemple : pour générer un remue-méninge, de la création de contenu, du traitement de contenu...

Contenu visuel : pour générer des illustrations ou des photographies

Types de biais de l'IA : l'exclusion, les préjugés, les stéréotypes...

Recommandation - Consigne 3



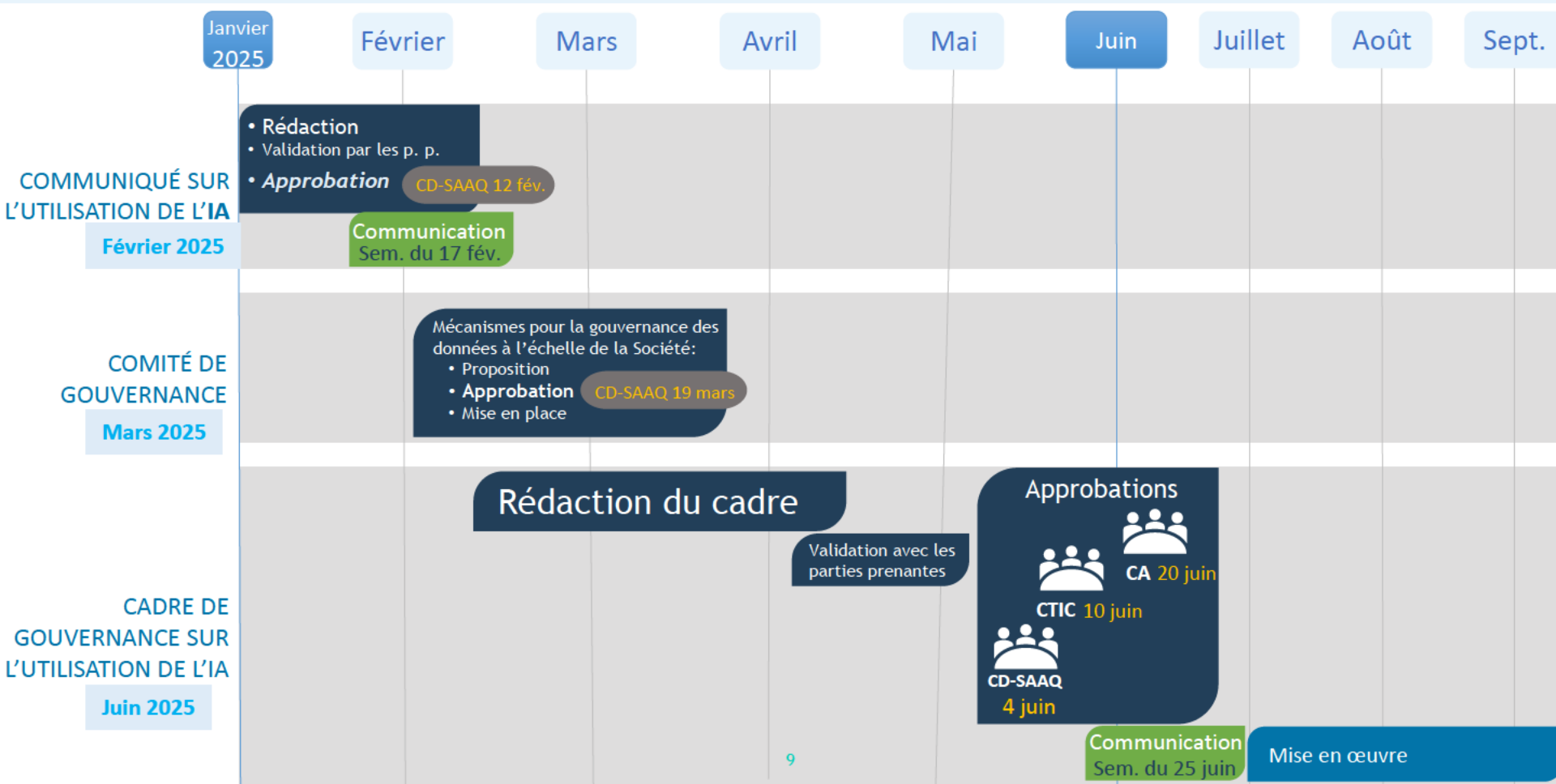
Déclaration

Toutes les personnes (employées, consultants et sous-traitants) de la Société qui auraient entrepris ou qui souhaiteraient entreprendre une initiative ou une expérimentation utilisant l'IA doivent remplir au préalable le formulaire de déclaration en ligne (lien à venir)



La déclaration ne sera pas exigée lorsqu'il s'agit juste d'une consultation individuelle sans utilisation des données de la SAAQ ou hors du cadre d'une initiative ou une expérimentation

Feuille de route du cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle



CONTACT

Pour toutes questions :

GouvernanceIntelligenceArtificielle@saaq.gouv.qc.ca



Période de questions



De: Tardif, Marc-André
Envoyé: 4 mars 2025 07:26
À: Saidji, Nabila Yasmine
Cc: Gravel, Dany; Boutet, Danièle; Morin, Jessica; Soucy, Martin; Papoin, Jeff-Teddy; Ouellet Hotte, Catherine; Taillon, Anny; Plamondon, William; Jules, Bylly
Objet: RE: Projet Exp.IAG-COPILOT- SAAQ : Réponse à la question 1 posée lors des suivi avec à KPMG

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

[REDACTED]

Cela dit, les livrables, notamment ceux portant sur les risques liés à la vie privée lors de l'implantation et de l'utilisation de cette technologie, nous intéressent. Étant donné notre expérience limitée avec cette technologie, il serait utile de nous assurer qu'aucune recommandation importante concernant l'implantation ou la gouvernance ne soit omise.

[REDACTED] Ainsi, [REDACTED], nous souhaiterions obtenir une copie des livrables SVP.

Merci encore et au plaisir,

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



De : Saidji, Nabila Yasmine
Envoyé : 3 mars 2025 09:00
À : Tardif, Marc-André
Cc : Gravel, Dany ; Boutet, Danièle ; Morin, Jessica ; Soucy, Martin ; Papoin, Jeff-Teddy
Objet : Projet Exp.IAG-COPILOT- SAAQ : Réponse à la question 1 posée lors des suivi avec à KPMG

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de nabilayasmine.saidji@mcn.gouv.qc.ca. [Pourquoi c'est important](#)

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour Mr Tardif,

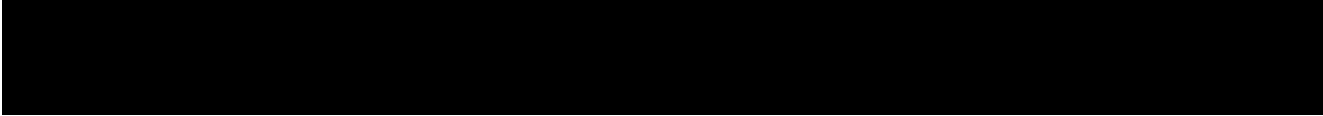
[REDACTED]

Nabila Yasmine Saidji
Coordonnatrice de la stratégie d'intégration de l'IA
Conseillère stratégique en encadrement de l'IA
Direction de l'encadrement et de l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle (DEUÉIA)
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
900, place d'Youville, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 3P7
nabilayasmine.saidji@mcn.gouv.qc.ca
Encadrement.ia@mcn.gouv.qc.ca
[Intelligence artificielle dans l'administration publique | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca)
De : Tardif, Marc-André <marc-andre.tardif@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 février 2025 15:20
À : Morin, Jessica <jessicamorin@kpmg.ca>
Cc : Gravel, Dany <Dany.Gravel@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Précisions concernant l'expérimentation Copilot et soutien pour la mise en place [EXTERNE]

Bonjour Jessica,

Je suis votre correspondant pour l'expérimentation Copilot à la SAAQ.

Nous sommes actuellement en train d'identifier les membres clés de notre équipe noyau, qui sera chargée de mener à bien les différentes activités de l'expérimentation. J'aurais besoin de quelques précisions à ce sujet SVP.

1. 
2. Par ailleurs, nous prévoyons une rencontre la semaine prochaine avec l'équipe noyau que nous constituons. J'aimerais savoir si vous seriez disposée à nous accompagner à cette rencontre. Vous pourriez me soutenir et répondre aux questions des parties prenantes. Si tel est le cas, je pourrais vous transmettre l'invitation afin que vous puissiez participer.

Je reste également disponible pour discuter de tout cela de vive voix, si cela vous convient mieux. J'ai réservé trois moments à mon agenda de demain :

- 9 h
- 10 h 30
- 11 h

Dans l'attente de votre retour,

À très bientôt,

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



De: Tardif, Marc-André
Envoyé: 4 mars 2025 07:29
À: Saidji, Nabila Yasmine; Jules, Bylly
Cc: Gravel, Dany; Boutet, Danièle; Morin, Jessica; Soucy, Martin; Papoin, Jeff-Teddy
Objet: RE: Projet Exp.IAG-COPILOT- SAAQ : Réponse à la question 1 posée lors des suivi avec à KPMG

Bonjour,

Notre conseiller en gouvernance des données aimerait toutefois être inclus dans ces ateliers. Serait-ce possible de lui transmettre une convocation pour les prochaines rencontres SVP?

Son adresse : [@Jules, Bylly](#)

Merci et au plaisir,

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



De : Tardif, Marc-André
Envoyé : 4 mars 2025 07:26
À : Saidji, Nabila Yasmine
Cc : Gravel, Dany ; Boutet, Danièle ; Morin, Jessica ; Soucy, Martin ; Papoin, Jeff-Teddy ; Ouellet-Hotte, Catherine ; Taillon, Anny ; Plamondon, William ; Jules, Bylly
Objet : RE: Projet Exp.IAG-COPILOT- SAAQ : Réponse à la question 1 posée lors des suivi avec à KPMG

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

[REDACTED]

Cela dit, les livrables, notamment ceux portant sur les risques liés à la vie privée lors de l'implantation et de l'utilisation de cette technologie, nous intéressent. Étant donné notre expérience limitée avec cette technologie, il serait utile de nous assurer qu'aucune recommandation importante concernant l'implantation ou la gouvernance ne soit omise.

[REDACTED] Ainsi, [REDACTED], nous souhaiterions obtenir une copie des livrables SVP.

Merci encore et au plaisir,

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec

De : Saidji, Nabila Yasmine <NabilaYasmine.Saidji@mcn.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 mars 2025 09:00

À : Tardif, Marc-André <marc-andre.tardif@saaq.gouv.qc.ca>

Cc : Gravel, Dany <Dany.Gravel@saaq.gouv.qc.ca>; Boutet, Danièle

<Daniele.Boutet@mcn.gouv.qc.ca>; Morin, Jessica <jessicamorin@kpmg.ca>; Soucy, Martin

<Martin.Soucy@mcn.gouv.qc.ca>; Papoin, Jeff-Teddy <Jeff-Teddy.Papoin@mcn.gouv.qc.ca>

Objet : Projet Exp.IAG-COPILOT- SAAQ : Réponse à la question 1 posée lors des suivi avec à KPMG

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de nabilayasmine.saidji@mcn.gouv.qc.ca. [Pourquoi c'est important](#)

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

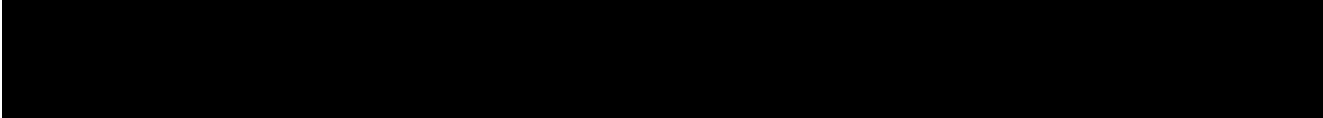
Bonjour Mr Tardif,

Nabila Yasmine Saidji
Coordonnatrice de la stratégie d'intégration de l'IA
Conseillère stratégique en encadrement de l'IA
Direction de l'encadrement et de l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle (DEUÉIA)
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
900, place d'Youville, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 3P7
nabilayasmine.saidji@mcn.gouv.qc.ca
Encadrement.ia@mcn.gouv.qc.ca
[Intelligence artificielle dans l'administration publique | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.intelligenceartificielle.gouv.qc.ca/)
De : Tardif, Marc-André <marc-andre.tardif@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 février 2025 15:20
À : Morin, Jessica <jessicamorin@kpmg.ca>
Cc : Gravel, Dany <Dany.Gravel@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Précisions concernant l'expérimentation Copilot et soutien pour la mise en place [EXTERNE]

Bonjour Jessica,

Je suis votre correspondant pour l'expérimentation Copilot à la SAAQ.

Nous sommes actuellement en train d'identifier les membres clés de notre équipe noyau, qui sera chargée de mener à bien les différentes activités de l'expérimentation. J'aurais besoin de quelques précisions à ce sujet SVP.

1. 
2. Par ailleurs, nous prévoyons une rencontre la semaine prochaine avec l'équipe noyau que nous constituons. J'aimerais savoir si vous seriez disposée à nous accompagner à cette rencontre. Vous pourriez me soutenir et répondre aux questions des parties prenantes. Si tel est le cas, je pourrais vous transmettre l'invitation afin que vous puissiez participer.

Je reste également disponible pour discuter de tout cela de vive voix, si cela vous convient mieux. J'ai réservé trois moments à mon agenda de demain :

- 9 h
- 10 h 30
- 11 h

Dans l'attente de votre retour,

À très bientôt,

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



De: Tardif, Marc-André
Envoyé: 16 avril 2025 14:21
À: Breton, Sophie
Cc: Jules, Bylly; Gravel, Dany
Objet: Capsules Copilot

Bonjour Sophie,

J'espère que tu vas bien. ■■■

Je viens tout juste d'avoir une rencontre avec Jessica, qui m'a mentionné que vous aviez déjà reçu les capsules Copilot transmises par KPMG. De notre côté, nous rencontrons un problème lors du téléchargement de ces fichiers.

Étant donné que j'ai accès au tenant du MCN, voici ce que je propose pour faciliter le partage :

- Tu pourrais m'ajouter temporairement à une équipe Teams où les capsules sont déposées.
- Je procéderaï au téléchargement, puis je me retirerais de l'équipe par la suite.

Si tu as une autre méthode en tête pour le transfert, je suis bien entendu ouvert à toute suggestion.

Merci beaucoup pour ton aide et bonne journée !

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation

Société de l'assurance automobile du Québec



Objet: Microsoft et comité directeur | Adoption Copilot M365: Gestion du changement (optionnel)
Lieu: Microsoft Teams Meeting

Début: lun. 2025-04-28 09:30
Fin: lun. 2025-04-28 11:00
Afficher la disponibilité:
Provisoire

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Pas encore de réponse

Organisateur: Allison Wesemael

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour Dany,

Je viens de remarquer que tu n'es pas convoqué à cette rencontre optionnelle.

Je te laisse voir la pertinence d'y assister ou de la déléguer à Marc-André.

Merci et bonne semaine!
Martin

-----Rendez-vous d'origine-----

De : Allison Wesemael

Envoyé : 16 avril 2025 09:12

À : Allison Wesemael; Carole Giraudeau; GUILLAUME GOULET; Dollard, Debra;

anne.denoncourt@mapaq.gouv.qc.ca; Gagné, Bruno; yvan.fortier; Alexandre Joly-Lavoie; Louis St-Hilaire;

Lemaire, Martin; Chénard, Nadine; Perussolo André Felipe; srousseau@sqi.gouv.qc.ca; Michel Sévigny; Annick

Mainville; Fu, Xiao-Rui; Houle Mélanie (DRPMAPA) (Québec); Sonia Gaudreault; Bilodeau, Stephan; julie.rodrigue;

Cyr Stéphane (DDSSI) (Québec); Hugues Dombrowski; Cussonneau, Géraldine; Lavoie, Bianca; Lefebvre, Brigitte

Cc : Laurent Le Guyader (He/Him); Boutet, Danièle; Soucy, Martin; Saidji, Nabila Yasmine; Roy-Perreault, Valérie;

Robert Bouchard; Dany Langlois; Stephanie Salman; Moe Sabeh; Christopher Ruiz

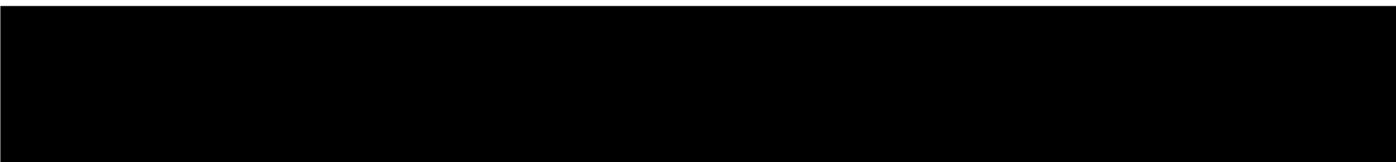
Objet : Microsoft et comité directeur | Adoption Copilot M365: Gestion du changement (optionnel)

Date : 28 avril 2025 09:30-11:00 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).

Où : Microsoft Teams Meeting

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de awesemael@microsoft.com. [Pourquoi c'est important](#)

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.



Microsoft Teams [Need help?](#)

[Join the meeting now](#)

Meeting ID: 211 305 978 017 5

Passcode: f3u9eS3F

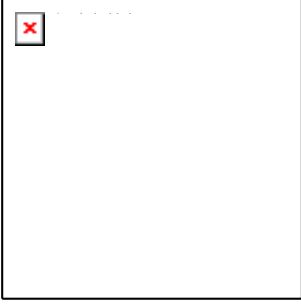
Dial in by phone

[+1 323-849-4874](tel:+13238494874), [123843951](tel:+123843951)# United States, Los Angeles

[Find a local number](#)

Phone conference ID: 123 843 951#

For organizers: [Meeting options](#) | [Reset dial-in PIN](#)



Objet: Projet d'expérimentation IA générative - Comité directeur
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 2025-02-27 09:30
Fin: jeu. 2025-02-27 11:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Acceptée

Organisateur: Boutet, Danièle

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour Dany,

Est-ce que tu peux SVP me remplacer à ces comités?

Merci et bonne journée!
Martin

-----Rendez-vous d'origine-----

De : Boutet, Danièle

Envoyé : 18 février 2025 15:40

À : Boutet, Danièle; Soucy, Martin; Cussonneau, Géraldine; GUILLAUME GOULET; Dollard, Debra; anne.denoncourt@mapaq.gouv.qc.ca; Gagné, Bruno; Yvan Fortier; Alexandre Joly-Lavoie; Louis St-Hilaire; Lemaire, Martin; Chénard, Nadine; andre-felipe.perussolo@revenuquebec.ca; srousseau@sqi.gouv.qc.ca; michel.sevigny@traversiers.gouv.qc.ca; vvaillancourt@kpmg.ca; jessicamorin@kpmg.ca; ggonthier@microsoft.com; annick.mainville@sante.quebec; Fu, Xiao-Rui

Cc : Roy-Perreault, Valérie; Dunn, Victoria

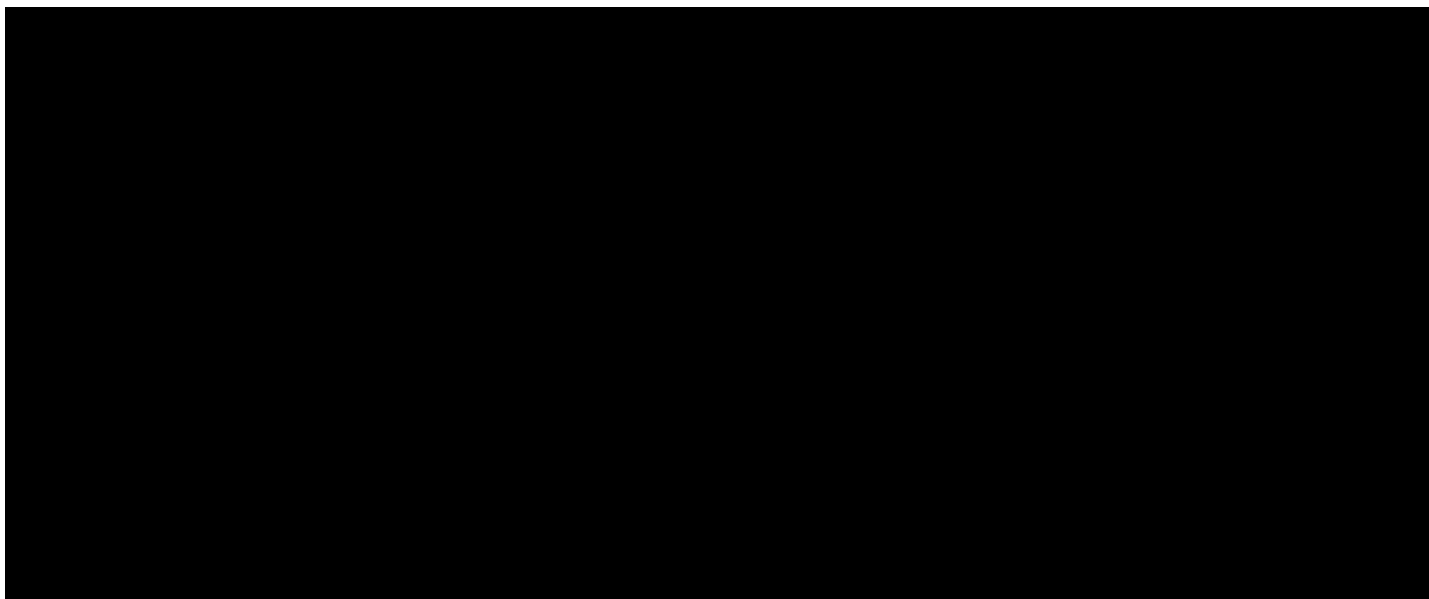
Objet : Projet d'expérimentation IA générative - Comité directeur

Date : A lieu le dernier jeudi tous les 1 mois à compter du 2025-02-27 jusqu'au 2025-06-26 de 09:30 à 11:00 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).

Où : Réunion Microsoft Teams

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour,



Microsoft Teams [Besoin d'aide?](#)

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 233 644 792 283

Code secret : bs2Sy6eX

Participez à l'appel par téléphone

[+1 418-800-2777,,116735681#](#) Canada, Québec

[Trouvez un numéro local](#)

ID de conférence téléphonique : 116 735 681#

Pour les organisateurs : [Options de réunion](#) | [Réinitialiser le code NIP d'appel](#)

De: Tardif, Marc-André
Envoyé: 7 mai 2025 15:49
À: Saidji, Nabila Yasmine; Soucy, Martin
Cc: Gravel, Dany; Taillon, Anny; Lahaie, Eugénie
Objet: Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée | Projet Copilot M365 | SAAQ
Pièces jointes: 2025-03-03_EFVP-TI_Copilot_SAAQ.pdf

Bonjour Yasmine,
Bonjour Martin,

Vous trouverez-ci joint notre évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) pour le projet d'expérimentation d'assistant d'intelligence artificielle avec Copilot M365.

Dans une optique d'amélioration continue, et pour parfaire notre connaissance de cette nouvelle technologie, nous aimerions consulter votre consolidation des documents produits par d'autres ministères et organismes, si cela est possible.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question ou précision.

Je vous souhaite une excellente fin de journée et reste à votre disposition.

Marc-André Tardif | Conseiller en innovation

Chapitre de l'architecture d'entreprise et de l'innovation
Société de l'assurance automobile du Québec



OBJET : Échange sur l'encadrement et les initiatives en IA à la SAAQ CD-SAAQ-2025-11-11	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour discussion
--	---

RAPPEL DES FAITS

L'intelligence artificielle (IA) joue un rôle de plus en plus central dans les transformations numériques des organisations publiques. Elle offre des leviers puissants pour améliorer l'efficacité administrative, optimiser les services aux citoyens et soutenir la prise de décision.

Toutefois, le déploiement rapide et imprévisible de l'IA comprend d'importants enjeux technologiques, sociaux, éthiques et juridiques.

- Décembre 2024 : Les membres du CA de la SAAQ ont tenu un atelier sur l'IA précisément sur l'utilisation éthique de l'IA.
- Février 2025 : Un communiqué sur l'utilisation de l'IA a été transmis à tous les employés sur les bonnes pratiques de l'utilisation responsable de l'IA.
- Mars 2025 : Deux arrêtés du MCN sur la suspension de l'utilisation des assistants virtuels s'appuyant sur l'intelligence artificielle générative ainsi que le blocage de l'utilisation de l'outil DeepSeek.

COMMENTAIRES

L'échange sera abordé autour des thèmes suivants :

- Cheminement de l'IA à la SAAQ depuis décembre 2024
- Encadrement de l'IA : cadre de gouvernance
- Portrait sur les initiatives déclarées et celles en cours d'évaluation
- Retour sur l'expérimentation gouvernementale sur l'outil Copilot

COLLABORATION

- S. O.

ÉTALONNAGE

- S. O.

INCIDENCE

- S. O.

PROCHAINES ÉTAPES

- S. O.

SUIVI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- S. O.

RECOMMANDATIONS

- S. O.

Approuvée par Luc LeBlanc

Collaboration Ramzi Khemiri

2025-10-24
Date

Cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle (IA)

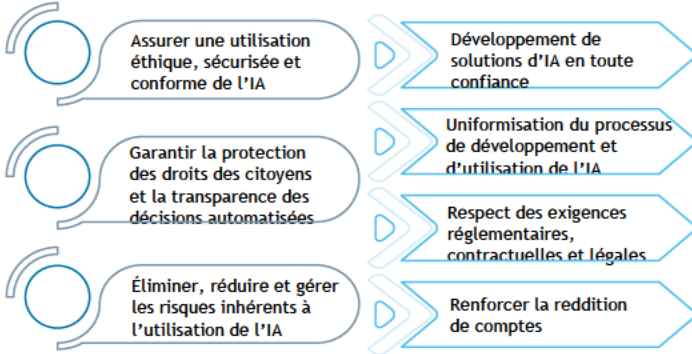
Un cadre préventif de gouvernance robuste, afin d'assurer une utilisation responsable, éthique et sécuritaire de l'IA, tout en favorisant l'innovation.



1

Objectifs du cadre

Bénéfices attendus



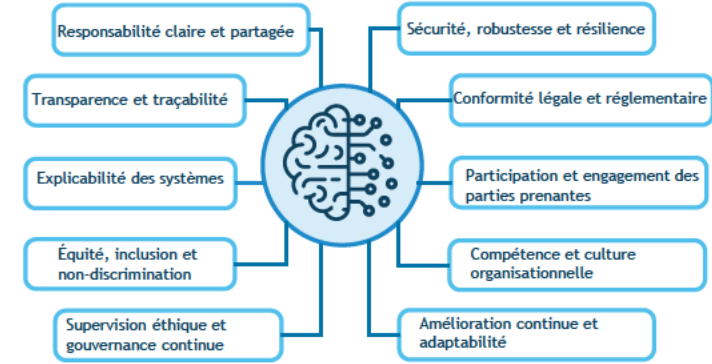
2

Catégories de risque de l'IA



3

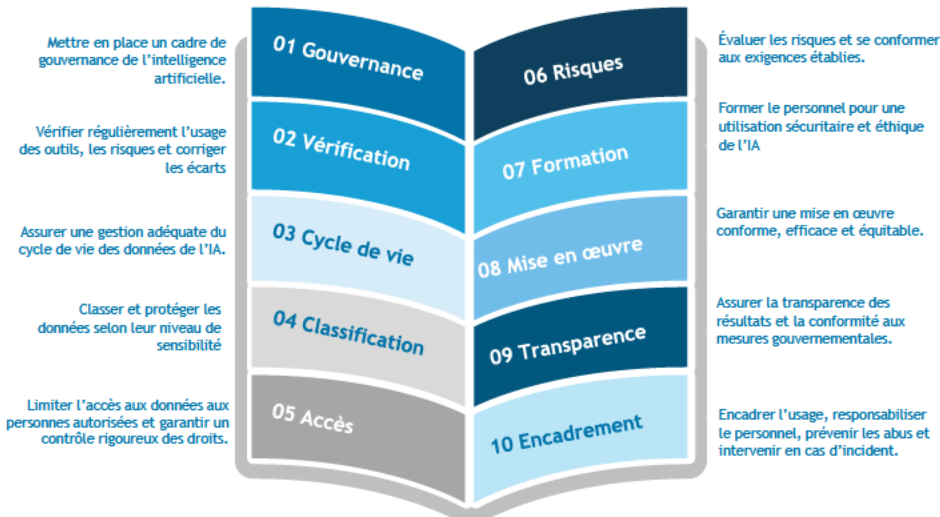
Les principes de gouvernance de l'IA



4

Orientations SAAQ

Découlant des lignes directrices du MCN



5

Structure de gouvernance



6

Chef des données et de l'intelligence artificielle



Cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle

CD SAAQ - 09 décembre 2025





Agenda

- Cheminement et contexte
- Cadre de gouvernance en IA
- Prochaines étapes

Cheminement & Contexte



Cheminement de l'IA à la SAAQ

Décembre 2024

•Rencontre CA - L'utilisation éthique de l'IA

- Nécessité d'avoir un cadre de gouvernance en IA

• [REDACTED]
l'utilisation non encadrée de l'IA

- Sensibilisation et communication sur l'utilisation de l'IA

Septembre 2025

- Analyses et expérimentation des initiatives en IA

19 juin 2025

Dépôt du cadre de gouvernance de l'IA (première version)

Mars 2025

Arrêté ministériel pour la suspension des assistants virtuels s'appuyant sur l'IAG

Avril 2025

1^{er} comité tactique de gouvernance des données

Juin 2025

1^{er} comité de mise en œuvre de gouvernance des données

28 octobre 2025

Communiqué sur la restriction des accès aux outils IA



Le seul outil d'intelligence artificielle de la Société - Copilot M365

Dépôt pour approbation CD-SAAQ

9 décembre 2025

Février 2025

•Communiqué sur l'utilisation de l'IA à la SAAQ

- L'obligation de la déclaration des initiatives

L'intelligence artificielle (IA) joue un rôle de plus en plus central dans les transformations numériques des organisations publiques. Elle offre **des leviers puissants pour améliorer l'efficacité administrative, optimiser les services aux citoyens et soutenir la prise de décision.**



Toutefois, le déploiement rapide et imprévisible de l'IA comprend d'importants enjeux technologiques, sociaux, éthiques et juridiques.


Ce cadre répond à une volonté d'encadrer l'IA de façon responsable, éthique et conforme aux exigences gouvernementales.

Il est impératif de considérer l'ensemble de l'environnement normatif et institutionnel du secteur public, incluant les directives, orientations, arrêtés ministériels, règlements et lois en vigueur, notamment provenant du MCN.

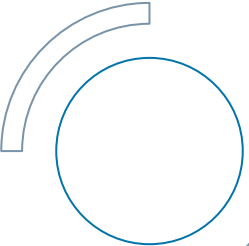
- Objectifs et bénéfices attendus
- Risques liés à l'IA
- Cadre légal et réglementaire



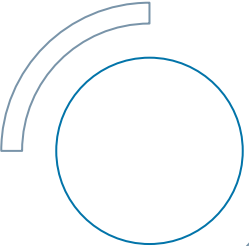
Objectifs du cadre



Assurer une utilisation éthique, sécurisée et conforme de l'IA




Garantir la protection des droits des citoyens et la transparence des décisions automatisées




Éliminer, réduire et gérer les risques inhérents à l'utilisation de l'IA dans le contexte de la Société


Bénéfices attendus du cadre




Développement de solutions d'IA en toute confiance



Uniformisation du processus de développement et d'utilisation de l'IA

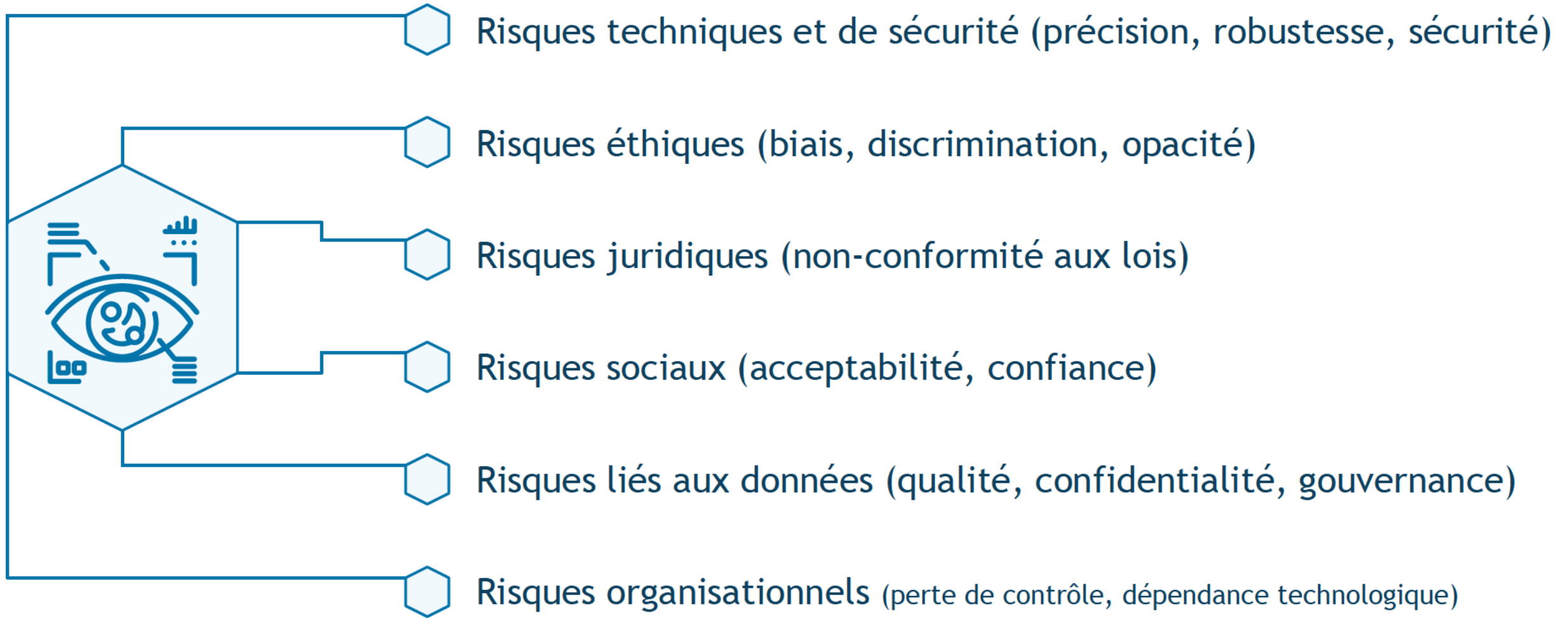


Respect des exigences réglementaires, contractuelles et légales



Renforcer la reddition de comptes

Catégories de risque de l'IA



Catégorie de risque	Exemples
Risques techniques et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Un algorithme de traitement de dossiers présente un taux d'erreur élevé, entraînant de mauvaises décisions administratives. • Une IA donne des résultats incohérents face à des cas atypiques. • Le modèle est vulnérable aux cyberattaques qui compromettent la sécurité et l'intégrité des données, la génération de code non sécurisé, l'IA adversariale (les cyberattaques).
Risques éthiques	<ul style="list-style-type: none"> • L'IA introduit des biais discriminatoires dans l'analyse des candidatures. • Le fonctionnement du système est trop opaque pour être expliqué clairement. • Une décision influencée par l'IA est perçue comme injuste, sans possibilité de recours.
Risques juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de données personnelles sans consentement valide, en infraction à la Loi 25. • L'IA empiète sur un champ réglementé nécessitant un jugement professionnel humain. • Incapacité à démontrer la conformité en cas d'audit.
Risques sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de confiance du public après un incident médiatisé impliquant un système d'IA. • Rejet par les parties prenantes d'une IA jugée incompatible avec les valeurs du service public. • Absence de consultation citoyenne lors du déploiement d'un système controversé.
Risques liés aux données	<ul style="list-style-type: none"> • Données biaisées ou incomplètes faussent les résultats de l'IA. • Réidentification possible malgré l'anonymisation. • Traçabilité insuffisante de l'origine ou de la qualité des données utilisées.
Risques organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel ne comprend pas le fonctionnement du système, nuisant à la supervision. • Dépendance à un fournisseur externe pour un système essentiel. • Intégration inadéquate de l'IA aux processus métiers existants, causant confusion et inefficacité.

Cadre légal et réglementaire

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur public québécois est régie par un ensemble de lois et de règlements visant à assurer une approche éthique et responsable.

Niveau provincial

Niveau fédéral

Protection des renseignements personnels

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

Loi sur la protection des renseignements personnels (LPRP) – L.R.C. (1985), ch. P-21

Transparence, responsabilité et gouvernance publique

- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02)
- Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
- Décret 1159-2022, 22 juin 2022 - Concernant les Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles
- Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03).

Charte canadienne des droits et libertés

Droits fondamentaux et respect de la personne

- Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, c. C-12)

Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD) – projet de loi C-27 (en cours d'étude parlementaire)

Cadres réglementaires sectoriels ou techniques

- Politiques et orientations numériques du gouvernement du Québec

Loi sur la sécurité de l'information et cybersécurité fédérale

- **Principes**
- **Lignes directrices**
- **Orientations**

ÉNONCÉ DE PRINCIPES POUR UNE UTILISATION
RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
PAR LES ORGANISMES PUBLICS

MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE



Énoncé de principes

Publié le 27 juin 2024

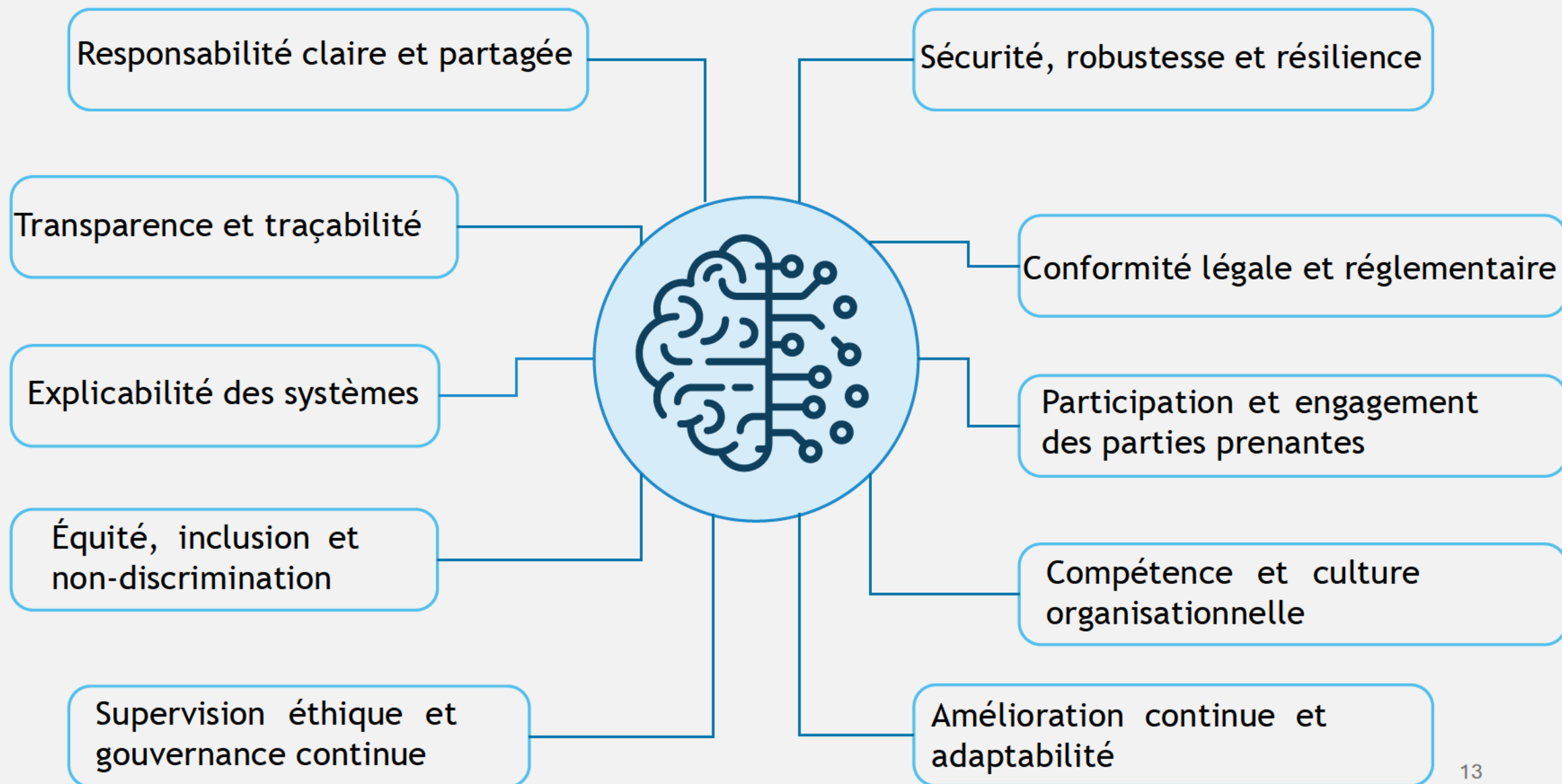
10

Principes d'utilisation de l'IA MCN

1. Respect des personnes et règle de droit
2. Inclusion et équité
3. Fiabilité et robustesse
4. Sécurité
5. Efficience, efficacité et pertinence
6. Durabilité
7. Transparence
8. Explicabilité
9. Responsabilité
10. Compétence



Les principes de gouvernance de l'IA pour la SAAQ



Lignes directrices (Exigences) du MCN pour l'IAG

01

Instauration d'un cadre de gouvernance

02

Instauration d'un système d'amélioration en continue, de suivi régulier et de surveillance

03

Gestion adéquate des données

04

Gestion niveau de sensibilité

05

Gestion des accès aux données

06

Conformité aux exigences, principes et lois

07

Compétences et outils

08

Identification des cas d'usage cibles et la mise en place des mesures appropriées

09

Utilisation transparente en respectant les mesures gouvernementales

10

Mise en œuvre de mesures pour responsabiliser le personnel

Orientations de la SAAQ

Mettre en place un cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle.

Vérifier régulièrement l'usage des outils, les risques et corriger les écarts

Assurer une gestion adéquate du cycle de vie des données de l'IA.

Classer et protéger les données selon leur niveau de sensibilité

Limitier l'accès aux données aux personnes autorisées et garantir un contrôle rigoureux des droits.

01 Gouvernance

02 Vérification

03 Cycle de vie

04 Classification

05 Accès

06 Risques

07 Formation

08 Mise en œuvre

09 Transparence

10 Encadrement

Évaluer les risques et se conformer aux exigences établies.

Former le personnel pour une utilisation sécuritaire et éthique de l'IA

Garantir une mise en œuvre conforme, efficace et équitable.

Informé sur l'utilisation de l'IA, assurer la transparence des résultats et la conformité aux mesures gouvernementales.

Encadrer l'usage, responsabiliser le personnel, prévenir les abus et intervenir en cas d'incident.

Structure de gouvernance



Structure de gouvernance

La mise en place d'un cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) efficace repose sur une **structure organisationnelle claire, dédiée et intégrée aux processus existants**. Cette structure permet de répartir les responsabilités au niveau **stratégique, tactique et de mise en œuvre**.

La structure proposée vise à assurer une gouvernance cohérente, à répondre aux exigences légales et éthiques, à soutenir le développement des compétences internes, et à garantir un suivi rigoureux des projets IA.

La Gouvernance de la stratégie à l'exécution



CSGD: Comité stratégique de gouvernance des données
CTGD: Comité tactique de gouvernance des données
CMOGD: Comité de mise en œuvre de gouvernance des données

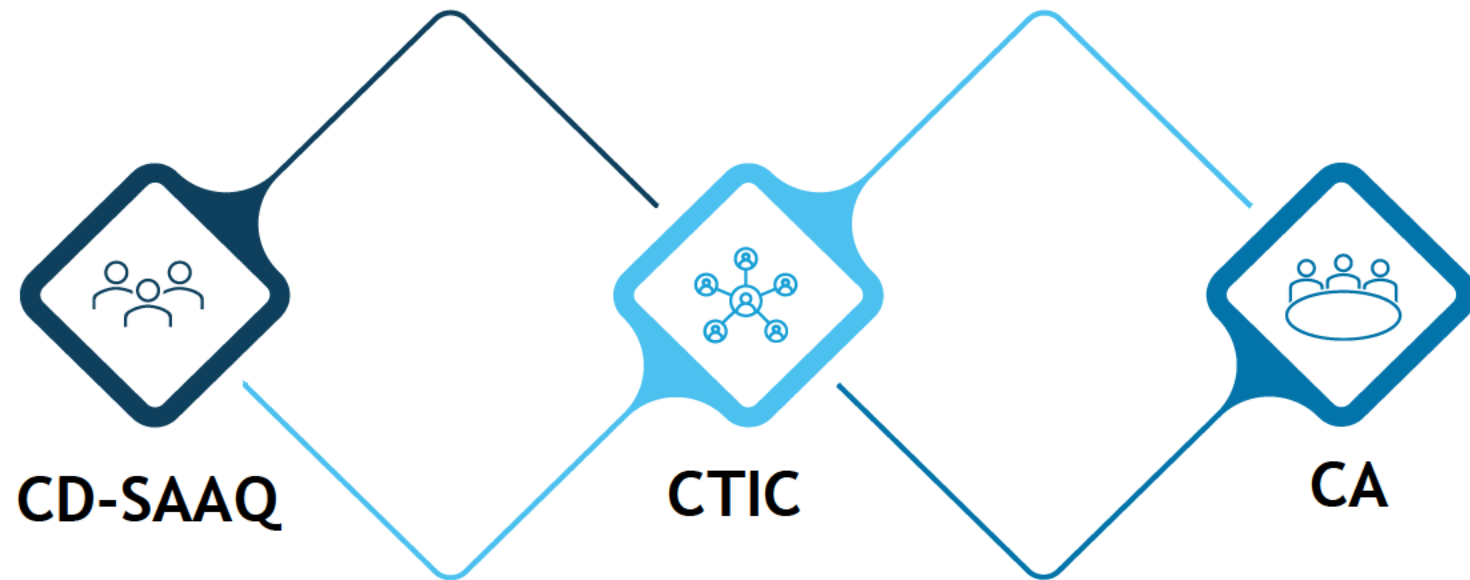
CA: Conseil d'administration
CTIC: Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité
CD-SAAQ: Comité directeurs de la Société

Comité stratégique en gouvernance des données (CSGD)

Le comité stratégique en gouvernance des données est représenté par le CD-SAAQ en général et pour certains sujets aussi par le CTIC et/ou CA, pour les domaines des données, de l'information et de l'intelligence artificielle (IA).

Responsabilités:

- Porter la stratégie globale des données, de l'information et de l'IA et définir ses orientations.
- Propulser et appuyer les initiatives de gouvernance et gestion des données, de l'information et de l'IA

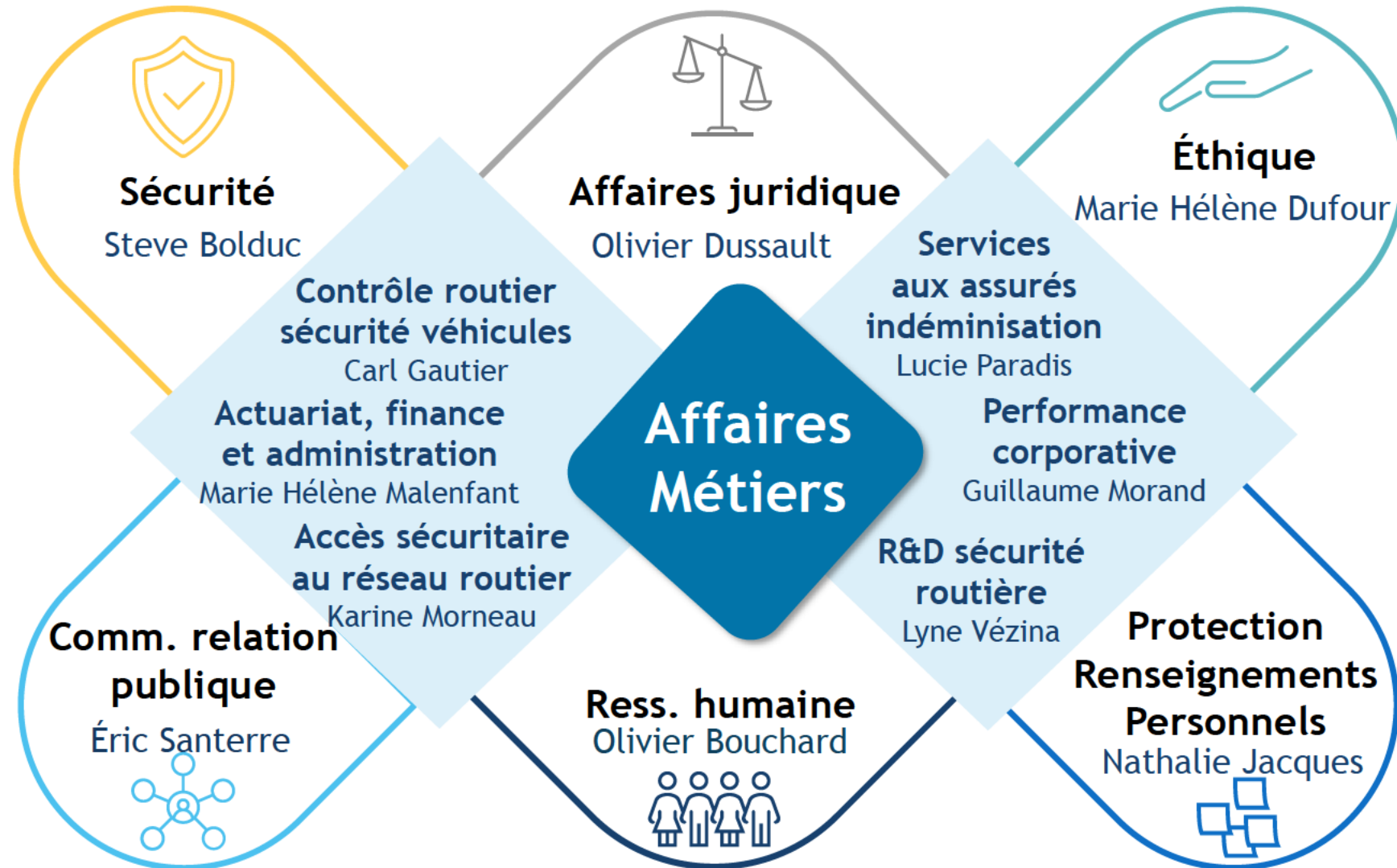


[CA - Conseil d'administration - SAAQ](#)

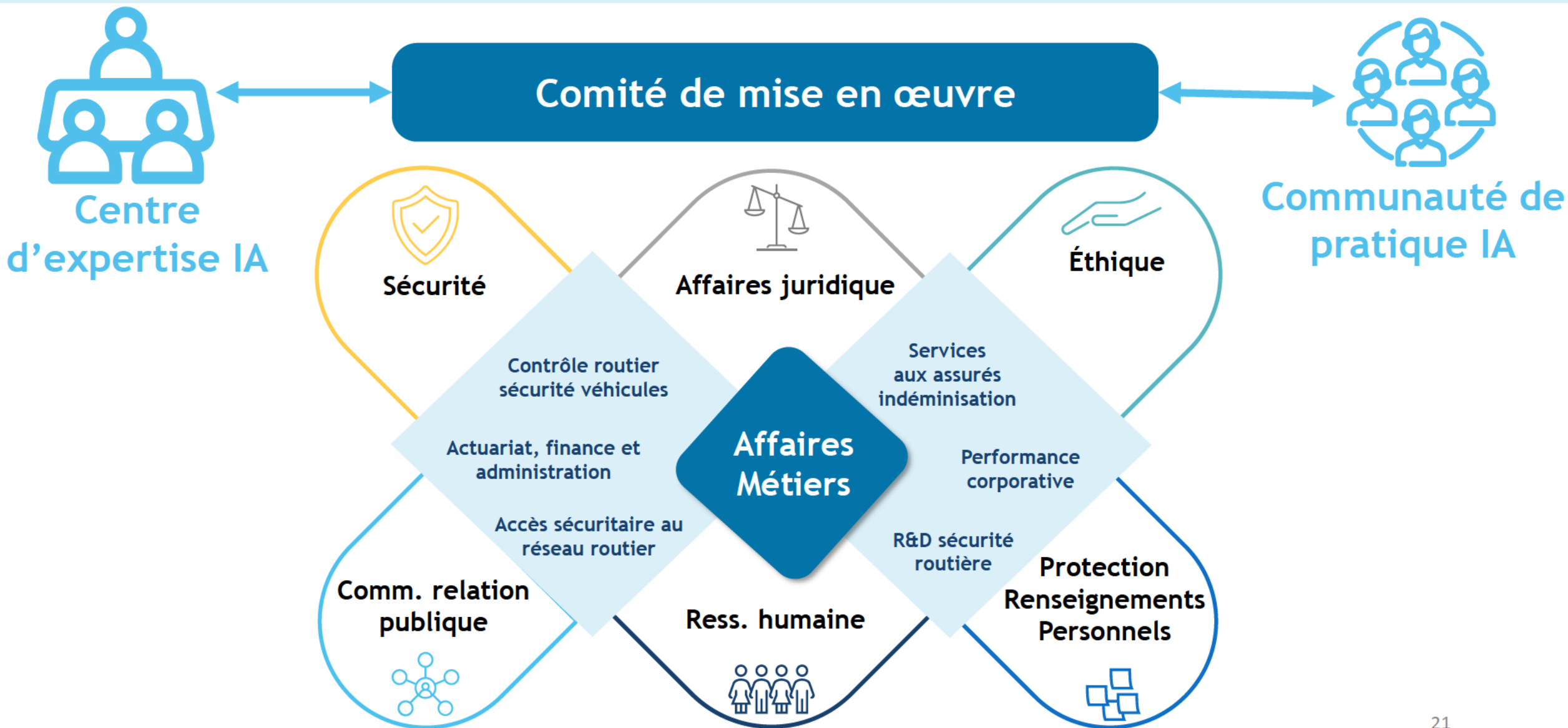
[CTIC - Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité - SAAQ](#)

[CD-SAAQ - Comité de direction - SAAQ](#)

Comité tactique en gouvernance des données (CTGD)



Comité de mise en oeuvre de la gouvernance des données (CMOGD)



Mécanismes de gouvernance



Mécanismes de supervision et de contrôle

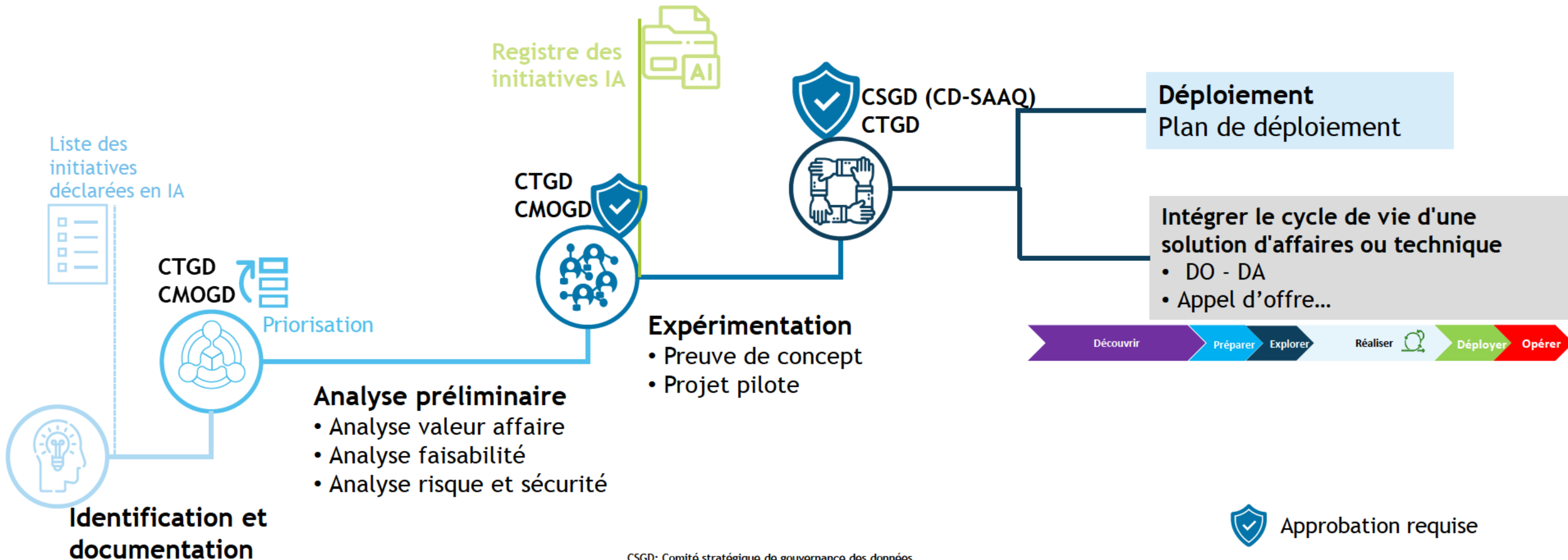
Évaluer
la conformité aux
principes
éthiques et aux
ligne directrices

Documenter
toutes les décisions
importantes pour
assurer la
traçabilité

Approuver la
progression de
l'initiative en
fonction du niveau
de risque

PROCESSUS DE GESTION DES INITIATIVES IA

Processus gouverné par les différents comités de gouvernance



CSGD: Comité stratégique de gouvernance des données
CTGD: Comité tactique de gouvernance des données
CMOGD: Comité de mise en œuvre de gouvernance des données

Rôles et responsabilités





- Porter la stratégie globale de l'IA;
- Propulser et appuyer les initiatives liées à l'IA;
- Soutenir la conformité légale et éthique des initiatives d'IA;
- Promouvoir l'utilisation de l'IA comme levier stratégique pour l'amélioration continue des services de la Société.
- Veiller au respect des obligations gouvernementales ainsi que les exigences et les pratiques en IA.



- Être gardien du cadre de gouvernance de l'IA et veiller à sa mise en œuvre;
- Veiller au respect des obligations gouvernementales, des exigences et des pratiques en IA;
- Traduire la stratégie définie par le CSGD en initiatives concrètes d'IA;
- Recommander les initiatives utilisant l'IA;
- Prioriser les activités de développement, d'évaluation et de déploiement des systèmes d'IA.

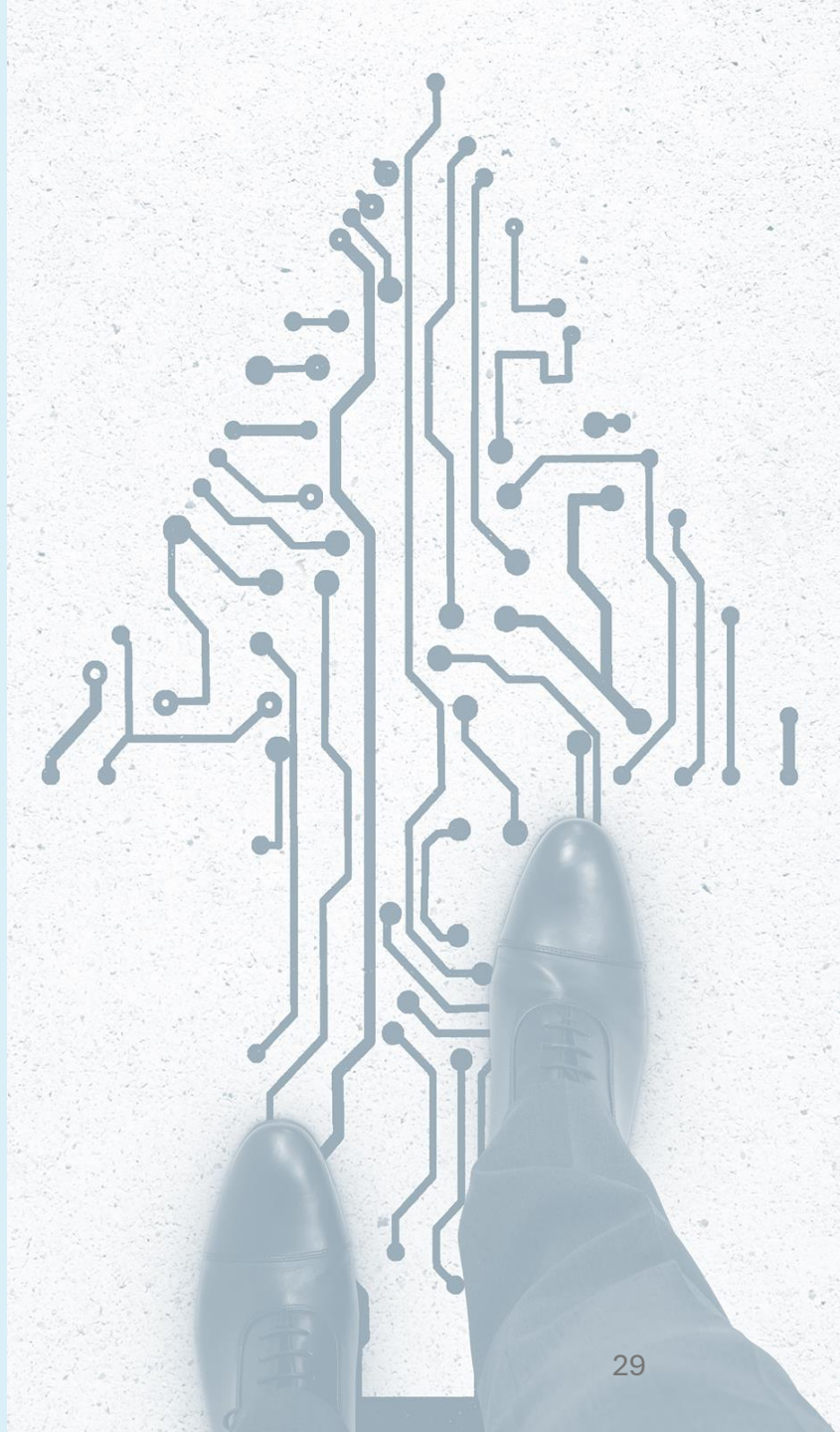


- Être gardien du cadre de gestion de l'IA, de sa communication, de son déploiement, de son application et de sa mise à jour;
- Suivre et prioriser les initiatives liées à l'IA;
- S'assurer de la conformité aux normes et réglementations internes et gouvernementales;
- Promouvoir parmi les équipes l'adhésion aux principes d'IA responsable;
- Identifier et atténuer les risques émergents liés aux projets IA.
- Soutenir le développement des outils et formations qui favorisent une utilisation responsable de l'IA.

Rôle clé dans les meilleurs pratiques

**Chef des données et de l'intelligence
artificielle - CDIA (CDAO*)**

(*) CDAO - Chef Data and Analytique Officer

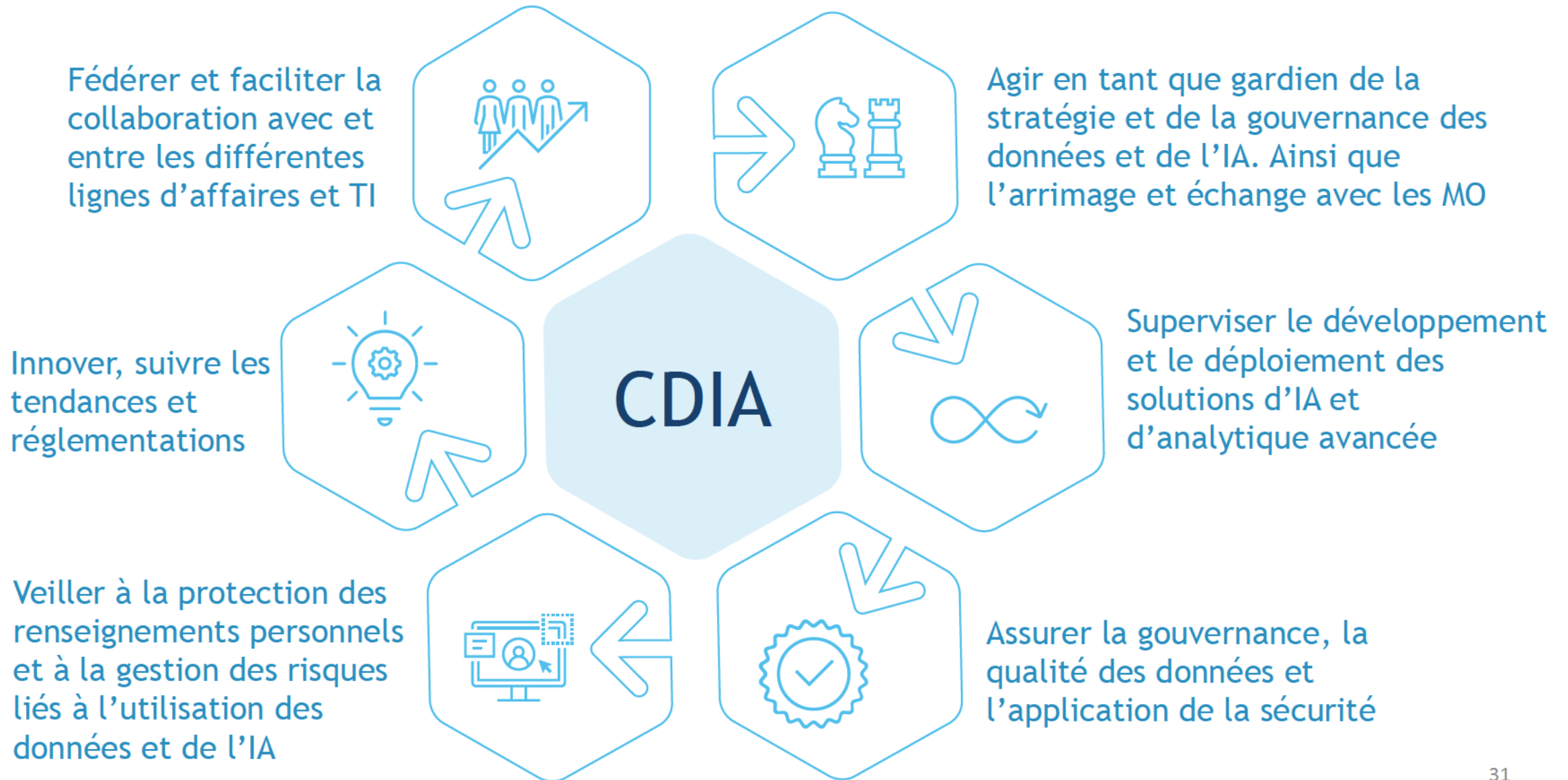




Chef des données et de l'intelligence artificielle - CDIA

Gardien de la stratégie et de la gouvernance des données et de l'IA afin de soutenir la mission de la Société. En collaborant étroitement avec les dirigeants, il veille à la qualité, la sécurité et la conformité des données, tout en déployant des solutions innovantes pour améliorer la performance et la prise de décision. Son rôle est de promouvoir une culture axée sur l'utilisation responsable des données et de l'IA, dans le respect des normes éthiques et de la protection des renseignements personnels, au service de l'intérêt public.

CDIA - Responsabilités



Prochaines étapes



Prochaines étapes



Feuille de route intégrée

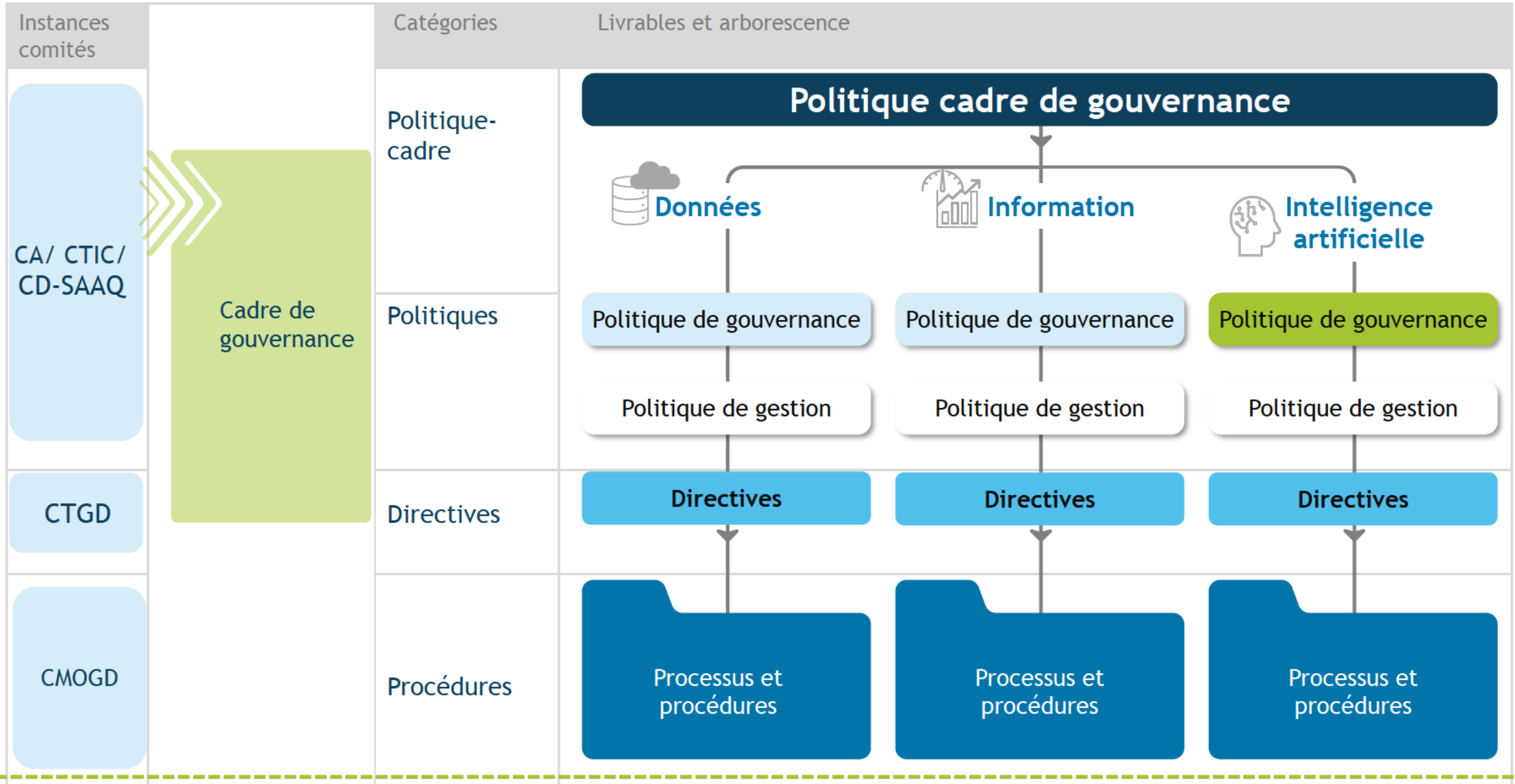
- Intelligence Artificielle
- Données
- Information / Documents



Arrimage avec le cadre de gestion administrative de la SAAQ

- Politique cadre
- Politiques de gouvernance

Cadre gestion administrative de la SAAQ





Pour toutes questions:

GouvernanceIntelligenceArtificielle@saaq.gouv.qc.ca



MERCI

OBJET : Approbation du cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) de la SAAQ CD-SAAQ-2025-12-09	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour décision
--	---

RAPPEL DES FAITS

- Décembre 2024 : conférence sur les enjeux éthiques de l'IA présentée aux membres du conseil d'administration de la société, lors de cette conférence, l'importance de doter l'organisation d'un cadre de gouvernance de l'IA a été soulevée et appuyée par les membres.
- Janvier 2025 : [REDACTED]
- Février 2025 : un communiqué sur l'utilisation de l'IA a été transmis à tous les employés. Il a été mentionné, entre autres, qu'un cadre de gouvernance de l'IA serait déposé en juin 2025.
- 13 mars 2025 : arrêté ministériel pour la suspension des assistants virtuels s'appuyant sur l'IAG.
- 23 avril 2025 : tenue de la première rencontre du comité tactique de gouvernance des données (CTGD).
- 16 juin 2025 : tenue de la première rencontre du comité de mise en œuvre de gouvernance des données (CMOGD).
- 19 juin 2025 : dépôt d'une version préliminaire du cadre de gouvernance en IA
- 28 octobre 2025 : communication « Copilot de Microsoft 365 est le seul outil d'IA de la Société ».
- Depuis octobre 2025 : traitement des initiatives en IA déclarées et porteuses.

COMMENTAIRES

La mise en place d'un cadre de gouvernance de l'IA à la Société vise à :

- Assurer une utilisation éthique, sécurisée et conforme de l'IA : Veiller à ce que les technologies d'IA déployées respectent les principes éthiques et les exigences réglementaires;
- Garantir la protection des droits des citoyens et la transparence des décisions automatisées : Offrir des mécanismes permettant d'expliquer le rôle joué par l'IA dans les activités de la Société et d'assurer une utilisation responsable par les utilisateurs;
- Éliminer, réduire et gérer les risques inhérents à l'utilisation de l'IA dans le contexte de la Société : Mettre en place des processus de surveillance et de mitigation des risques pour assurer une utilisation maîtrisée et bénéfique de l'IA;
- Innover en toute confiance : Permettre le développement de solutions d'IA alignées sur les attentes des citoyens et des parties prenantes;
- Assurer la conformité : Garantir le respect des exigences légales, contractuelles et réglementaires, tout en restant adaptable;
- Renforcer la reddition de comptes : Accroître la transparence, la traçabilité et la responsabilité tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA.

COLLABORATION

- Bureau conseil en éthique
- Bureau en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP)
- Direction générale des affaires juridiques et du contentieux (DGAJC)
- Direction générale des partenariats et de la performance corporative (DGPPC)
- Direction générale des communications et des relations publiques (DGCRP)
- Direction générale de la recherche et du développement en sécurité routière (DGRDSR)

- Direction générale des ressources humaines (DGRH)
- Direction générale de la sécurité de l'information (DGSI)
- Direction générale expertise et opérations des solutions numériques (DGEOSN)
- Direction générale de l'actuariat (DGA)
- Direction générale de la performance et des stratégies d'affaires (DGPSA)
- Direction générale de l'évolution et de la performance (DGEP)
- Direction générale des relations avec les assurés (DGRA)
- Ministère de la cybersécurité et du numérique (MCN)
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)
- Retraite Québec

ÉTALONNAGE

- Une analyse des cadres et des politiques en lien avec les données, l'information, l'IA au niveau des organismes publics, académiques, municipalités et secteurs privés nous confirme l'importance de nous mener d'une politique cadre de la gouvernance des données pour introduire et intégrer les politiques de gouvernance des trois domaines (données, information et IA)

INCIDENCE

- S. O.

PROCHAINES ÉTAPES

- S. O.

SUIVI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- S. O.

RECOMMANDATIONS

- Considérant que selon les lignes directrices pour l'intelligence artificielle générative, le MCN exige l'instauration d'un cadre de gouvernance;
- Considérant les attentes des membres du CA et [REDACTED];
Il est recommandé de :
 - Procéder à l'approbation du cadre de gouvernance de l'IA;
 - Démarrer la phase de mise en œuvre du cadre de gouvernance de l'IA.

Approuvée par Luc LeBlanc

Collaboration Ramzi Khemiri

2025-12-04
Date

Guide d'application des mesures applicables lors de
l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG)

SYNTHÈSE

CTIC 06 mars 2026





Agenda

- Introduction et Objectifs
- Gouvernance organisationnelle
- Gestion et protection des données
- Intégration et utilisation responsables
- Utilisation encadrée des systèmes IAG

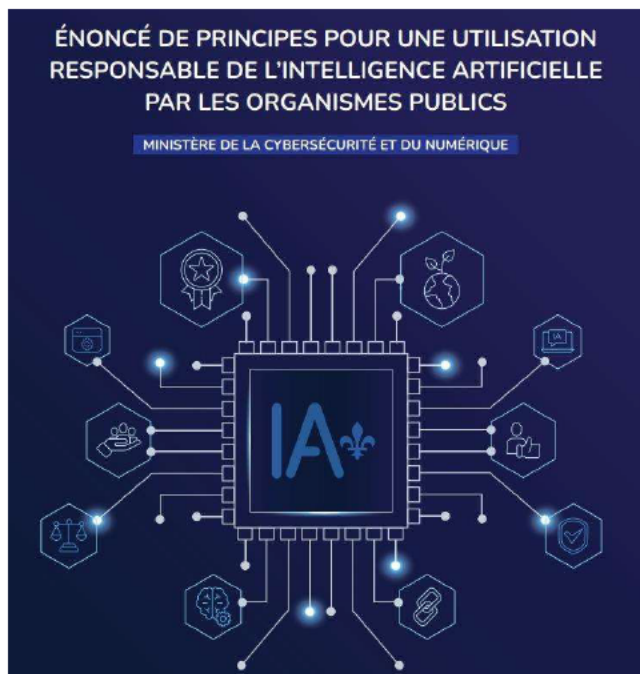
Introduction

Un arrêté ministériel (2025-02) - Utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics - du ministère de la cybersécurité et du numérique (MCN), daté du 3 décembre 2025, qui modifie un arrêté précédent (2024-02, publié le 27 juin 2024).



Ce que change concrètement l'arrêté

- L'énoncé de principes est **intégralement remplacé** par une [nouvelle version](#) qui précise les attentes du gouvernement en matière d'utilisation éthique, responsable, transparente et bénéfique de l'IA dans l'administration publique.
- Avec cet énoncé de principes le MCN a produit un « [Guide d'application des mesures applicables lors de l'utilisation de l'IA](#) ».



Énoncé de principes

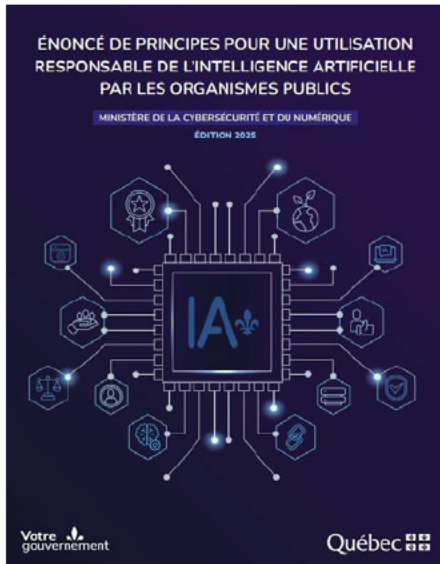
Publié le 27 juin 2024

10

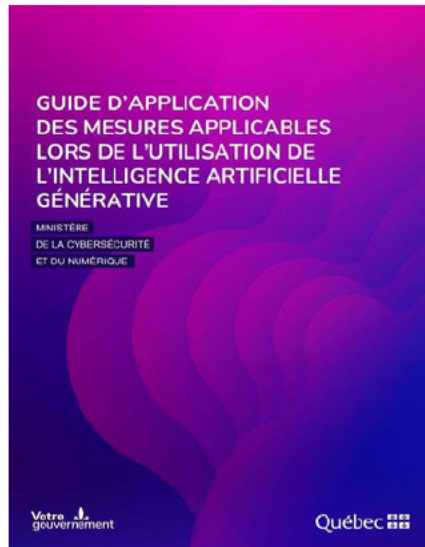
Principes d'utilisation de l'IAG MCN

1. Respect des personnes et règle de droit
2. Inclusion et équité
3. Fiabilité et robustesse
4. Sécurité
5. Efficience, efficacité et pertinence
6. Durabilité
7. Transparence
8. Explicabilité
9. Responsabilité
10. Compétence





Énoncé de principes
Publié le 03 décembre 2025



Mesures applicables
Publié le 05 décembre 2025

12 Principes d'utilisation de l'IA

1. Respect des personnes et règle de droit
2. Inclusion et équité
3. Fiabilité et robustesse
4. Sécurité
5. Efficience, efficacité et pertinence
6. Durabilité
7. Transparence
8. Explicabilité
9. Responsabilité
10. Compétence
11. Autonomie et supervision humaine
12. Souveraineté numérique

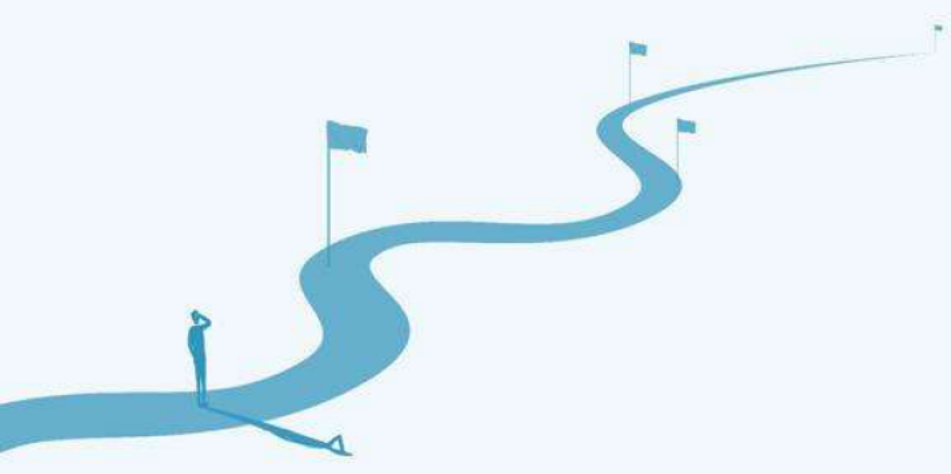
Ces principes doivent être appliqués en tenant compte de l'intérêt public et sur la base des considérations suivantes:
[Proportionnalité](#) - [Universalité](#) - [Fournisseurs et prestataires](#) - [Utilisation responsable](#)

Objectifs

Cadre pratique pour IAG

Fournir un cadre pratique pour la **mise en œuvre des mesures encadrant l'utilisation responsable de l'IAG** par les organismes publics, conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles (LGRI) et à l'Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'IA.

Il traduit ces mesures en actions concrètes. **Ces actions doivent être proportionnelles aux risques encourus et aux bénéfices recherchés par la mise en œuvre d'un système d'IAG.**



Application étendue

- À tous les projets intégrant des systèmes d'IAG;
- Aux équipes de développement, de recherche, de gouvernance des données, de conformité et de gestion des risques;
- aux partenaires externes impliqués dans la conception, l'implémentation ou l'utilisation de systèmes d'IAG;

Sécurité et éthique

Le guide garantit la sécurité, la protection des données personnelles et l'éthique tout au long du cycle de vie des systèmes d'IAG.

Focus sur la gouvernance

Le guide se concentre sur la gouvernance, la gestion des données et l'intégration responsable, excluant les aspects techniques détaillés.

Gouvernance organisationnelle

Intégrer la gouvernance IAG à la gouvernance des données numériques gouvernementales (DNG)

OBLIGATION/RECOMMANDATION	DESCRIPTION/ACTION ATTENDUE
Instaurer une structure de gouvernance	Impliquer les secteurs clés: SI, juridique, PRP, éthique, RH, GIR, experts de données, IA, affaires...
Établir clairement l'unité responsable	Identifiant les personnes ayant les rôles et responsabilités liés à la gouvernance des systèmes d'IAG s'assurant du respect des directives et des processus en matière d'IAG
Établir un cadre de gouvernance	Prévoit un cadre adapté au contexte organisationnel qui favorise le développement et le déploiement efficaces et responsables d'un système d'IAG
Processus décisionnels clairs pour déterminer les usages autorisés	Approuver les cas d'usage et exceptions. Évaluer les risques et assurer la conformité légale et éthique

SI - sécurité de l'information
PRP - protection des renseignements personnels
RH - ressources humaines
GIR - gestion intégrée des risques

Gestion des risques liés à l'utilisation des systèmes d'IAG

Une gestion des risques doit être réalisée dès la conception et la mise à jour lors des phases d'expérimentation, de développement, de déploiement et lors des acquisitions des systèmes d'IAG.

Étape 1 : évaluation du degré d'appropriation de l'IA par l'OP

Étape 2 : documentation et analyse des besoins d'affaires

Étape 3 : priorisation des occasions porteuses en IA

Étape 4 : analyse et évaluation approfondie de chaque catégorie de risque

Étape 5 : approbation de l'analyse de risque

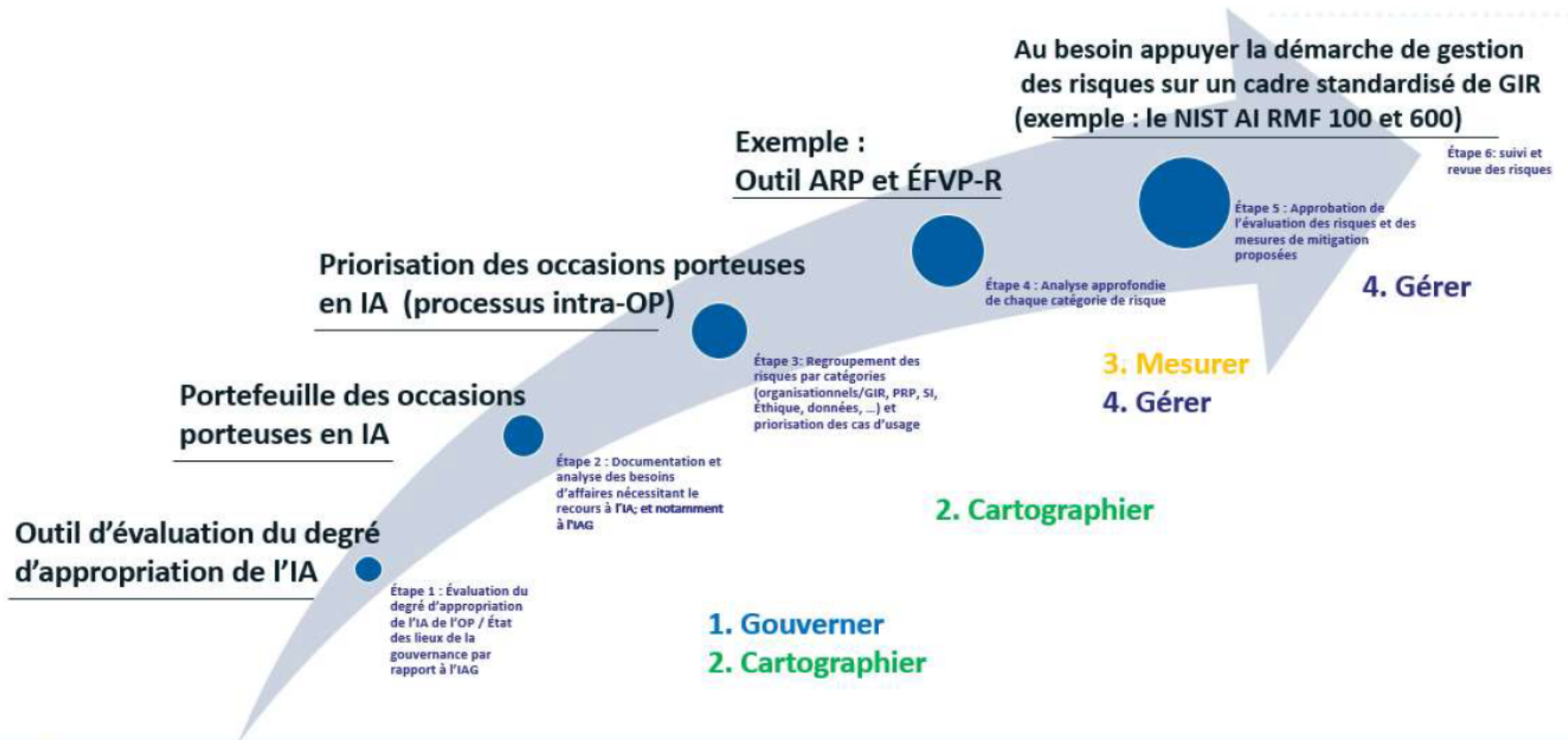
Étape 6 : effectuer le suivi et la revue des risques en fonction du processus

Cette démarche doit être proportionnelle aux risques encourus et aux bénéfices liés à l'intégration et à l'utilisation d'un système d'IA, dont les systèmes d'IAG. Elle vise à mettre en place des mesures de mitigation appropriées.

Gestion des risques liés à l'utilisation des systèmes d'IAG

Étapes

Outil(s) ou livrable(s) correspondant à l'étape



Mise en place de mécanismes de contrôle des systèmes d'IAG

L'obligation de mettre en place un processus d'amélioration continue pour chaque système d'IAG afin de garantir son efficacité et une utilisation responsable. Ce processus inclut des mécanismes de contrôle proportionnés aux risques, permettant de détecter rapidement les problèmes et d'appliquer des mesures préventives et correctives.

Les principales mesures recommandées sont :

- **Rétroaction structurée** : recueillir les signalements des utilisateurs (ex. hallucinations, biais) et ajuster la gouvernance en conséquence.
- **Révisions périodiques** : adapter le système aux évolutions technologiques.
- **Surveillance des impacts** : suivre l'effet sur la productivité, la prise de décision et l'innovation.
- **Fiabilité et robustesse** : tester le système avant et pendant son utilisation, notamment face à des requêtes susceptibles de générer des erreurs.

Gestion et protection des données

Inventaire et qualité des données

Gestion adéquate des données utilisées dans les cas d'usage des systèmes d'IAG tout au long de leur cycle de vie

Préparation :

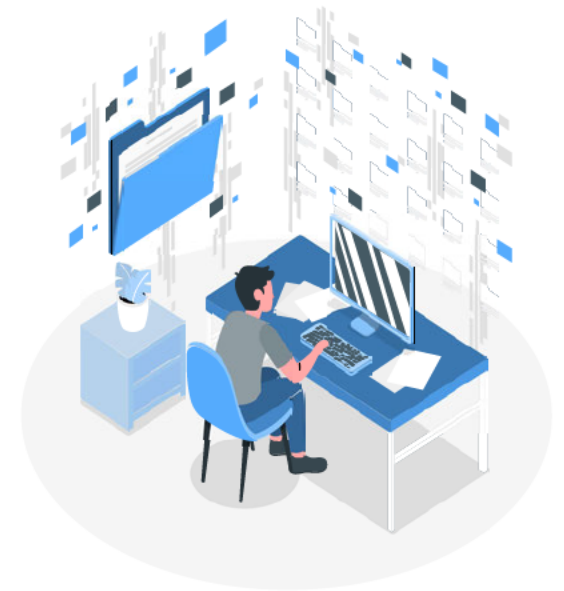
- Gestion documentaire structurée et à jour
- Suppression des doublons et versions obsolètes
- Métadonnées et catégories standardisées
- Conformité au calendrier de conservation légal

Cycle de vie :

- Inventaire exhaustif des DNG et métadonnées
- Collecte minimale des renseignements personnels
- Qualité et cohérence des données
- Protection des renseignements personnels

Surveillance :

- Contrôle de l'utilisation, qualité et transformation des DNG
- Respect de la classification des données (publiques vs circuit fermé)
- Garanties contractuelles et techniques pour la sécurité des données



Gestion et protection des données

Contrôle strict de l'accès aux données dans les systèmes d'IAG

Sécurité et autorisations :

- ♥ Appliquer les principes de sécurité reconnus
- ♥ Réviser périodiquement les droits d'accès
- ♥ Accès réservé aux usages autorisés et personnes habilitées

Mécanismes techniques :

- ♥ Authentification forte et protocoles sécurisés
- ♥ Contrôles d'accès basés sur les rôles
- ♥ Traçabilité et journalisation détaillée

Surveillance et prévention :

- ♥ Détection des activités suspectes et requêtes anormales
- ♥ Tests de robustesse et d'intrusion
- ♥ Plan de continuité et mécanismes de repli



Gestion et protection des données

Classification et sécurisation des données

Utilisation encadrée des systèmes d'IAG publics

Matrice de souveraineté pour l'hébergement et le traitement des DNG

Confidentialité de l'information soumise ou produite dans l'IAG	Cas d'usage / exemples	IAG publique <i>(ex.: ChatGPT, MS Copilot, Claude)</i>	IAG circuit fermé <i>(ex.: MS Copilot Entreprise)</i>	IAG souveraine <i>IAG privée, immunisée aux législations étrangères, et hébergée au Canada</i>	IAG gouvernementale en circuit fermé <i>IAG privée, gérée et hébergée dans un CTI gouvernemental</i>
Non classifié Public	<ul style="list-style-type: none"> Information en provenance ou destination du web public Code applicatif sous licence publique 	● Permis	● Permis	● Permis	● Permis
Protégé A Diffusion restreinte	<ul style="list-style-type: none"> Code applicatif privé Note interne 	● Interdit	● Permis	● Permis	● Permis
Protégé B Confidentiel	<ul style="list-style-type: none"> Renseignement personnel Note stratégique 	● Interdit	● Permis	● Permis	● Permis
Protégé C Secret, Très secret	<ul style="list-style-type: none"> Renseignement personnel sensible Note hautement stratégique 	● Interdit	● Interdit	● Interdit	● Obligatoire

- Des mesures de sécurité doivent garantir la souveraineté des données, incluant l'hébergement au Québec ou dans des juridictions équivalentes.
- L'accès doit être strictement contrôlé par des mécanismes d'authentification forte, une traçabilité détaillée et une surveillance continue.



Intégration et utilisation responsable

Compétences et sensibilisation

- Programme de formation obligatoire avant déploiement (IA, risques, marquage des données).
- Méthode progressive : projets pilotes, apprentissage expérientiel.
- Gestion du changement : plan d'accompagnement, assistance technique.
- Formations proposées par le MCN.

Utilisation responsable

- Respect des droits (vie privée, propriété intellectuelle, transparence).
- **Bonnes pratiques :**
 - Vérifier la qualité et la validité des contenus générés.
 - Comprendre les limites et biais des systèmes.
 - Développer pensée critique et diversification des sources.
- Formation complémentaire : techniques de requêtes, détection des biais.

Priorisation des cas d'usage


- Cas d'usage pertinents = amélioration des processus ou services publics.
- Critères de priorisation :
 - Gains réels (efficience, pertinence).
 - Évaluation des risques (juridiques, éthiques, sécurité).
- Principes clés :
 - Explicabilité (modèles ouverts).
 - Souveraineté numérique.
 - Inclusion et équité.
- Maintenir un registre complet des cas d'usage autorisés et en évaluation.

Encadrement des systèmes publics

Utilisation des systèmes d'IAG publics vs privés - Balises et restrictions

- **Priorité** : Favoriser les systèmes d'IAG privés et sécurisés pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données.
- **Interdiction possible** : L'organisme peut interdire totalement l'usage des systèmes d'IAG publics.
- **Si autorisé** :
 - Utilisation responsable et sécuritaire, selon les règles internes et lois en vigueur.
 - Interdiction stricte d'y introduire des renseignements confidentiels.
- **Règles internes** : Définir les cas d'usage acceptables et les systèmes publics autorisés, basés sur une évaluation des risques et le niveau de risque toléré par l'organisme.

Bien qu'il existe plusieurs façons d'établir des balises d'utilisation d'une technologie, il est demandé d'adopter un encadrement interne. L'OP peut se référer au [Guide des bonnes pratiques pour une utilisation de l'IA générative dans l'administration publique](#) pour définir des balises adaptées à leur organisation.

- 
- Toute décision critique doit être supervisée par un humain, et des mécanismes d'arrêt d'urgence doivent être prévus.
 - Les règles internes doivent être mises à jour régulièrement pour s'adapter aux évolutions technologiques.
 - La formation et la sensibilisation du personnel à ces restrictions sont obligatoires pour éviter les risques de fuite ou de non-conformité.



Pour toutes questions:

GouvernanceIntelligenceArtificielle@saaq.gouv.qc.ca



MERCI

OBJET : Guide d'application des mesures applicables lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative CTIC-2026-03-06	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour information
--	--

RAPPEL DES FAITS

- Le 3 décembre 2025, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a pris l'arrêté numéro 2025-02 concernant l'Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics, lequel modifie le précédent énoncé pris le 27 juin 2024 par l'arrêté 2024-02. Fort de son expérience depuis cette première édition, deux nouveaux principes ont été ajoutés : l'autonomie et la supervision humaine ainsi que la souveraineté numérique.
- En complément de cet arrêté, le dirigeant principal de l'information a pris le 5 décembre 2025 une nouvelle indication d'application IA-RI-2025-003-OP qui prévoit les mesures applicables lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG). Cette indication abroge l'indication IA-RI-2025-001-OP (en date du 13 mars 2025) relative à la suspension de l'utilisation des assistants virtuels s'appuyant sur l'IAG.

COMMENTAIRES

Le guide d'application des mesures applicables lors de l'utilisation de l'IAG introduit de nouvelles dispositions :

- la mise en place d'une structure de gouvernance organisationnelle pour les systèmes d'IAG;
- la gestion et la protection des données numériques gouvernementales en vue de leur utilisation par ces systèmes;
- l'intégration et l'utilisation responsable des systèmes d'IAG par le personnel des organismes publics;
- l'encadrement des systèmes d'IAG publics.

COLLABORATION

- S. O.

ÉTALONNAGE

- S. O.

INCIDENCE

- S. O.

PROCHAINES ÉTAPES

- S. O.

SUIVI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- S. O.

RECOMMANDATIONS

- S. O.

Approuvée par Luc LeBlancCollaboration Ramzi Khemiri2026-02-05
Date